



Vous êtes supporter,  
nous aussi.

# Situation du football professionnel français

*Saison 2006/2007*





# Introduction

## Confirmation de la bonne santé du football français

### Les sept “bonnes nouvelles” de la saison 2006-2007

Ainsi, aujourd'hui le football professionnel présente le rapport d'activité de la saison 2006/2007 et publie, pour la cinquième année consécutive les données chiffrées de la DNCG avec l'accord de chacun des clubs professionnels. Une démarche, d'une totale transparence, unique en Europe qui souligne la vertu du « modèle français ».

### Des bons résultats désormais structurels pour la Ligue 1 et la Ligue 2

Après plus de dix années de déficit, la saison 2005/2006 de la Ligue 1 présentait alors pour la première fois, un **résultat net positif** de + 28 millions d'euros.

**La Ligue 1, avec globalement un bénéfice de + 43 millions d'euros, enregistre en 2006/2007 une nouvelle et forte progression de son résultat net.**

Les quarante clubs professionnels, à quelques unités près, présentent des résultats positifs.

Cette bonne santé n'est plus seulement conjoncturelle ; la part moyenne dans les budgets de Ligue 1 (57%) liée aux droits audiovisuels (661 millions d'euros) reste stable et **les produits compétitions** (billetterie, sponsoring, participations des collectivités locales, droits audiovisuels...) augmentent de 8% d'une saison sur l'autre.

Cet accroissement global comporte également **une poussée de 15 % de la masse salariale** qui souligne la détermination des clubs à investir dans le « poste joueurs », dans l'intérêt et la qualité sportive du championnat.

Ceci, rappelons le, a été rendu possible grâce, notamment, à l'application du **droit à l'image collective**



(DIC), mesure qui a permis de renforcer la compétitivité des clubs professionnels français (pour le football mais aussi le basket et le rugby) dans un contexte européen très concurrentiel, en permettant la hausse de rémunération de certains joueurs professionnels grâce à une réduction de 47 millions d'euros des charges, tous sports confondus, et ainsi, conserver ces joueurs dans les championnats français (sans pour autant pénaliser l'Etat et la Sécurité sociale qui ont bénéficié de prélèvements supplémentaires de 138 millions d'euros consécutivement à ces augmentations de salaires !).

Ce dynamisme s'est néanmoins accompagné d'une certaine « retenue » des clubs qui s'est traduit, depuis trois exercices, par un accroissement successif de leurs capitaux propres (« réserves » que se constituent les clubs, à hauteur de 112 millions d'euros pour 2004/2005, puis 160 millions d'euros pour la saison suivante et enfin 209 millions d'euros pour l'exercice 2006/2007). La Ligue a confirmé sa démarche de **solidarité** avec 30 millions d'euros en faveur du football amateur. Par ailleurs, son soutien aux autres disciplines sportives se chiffre à 32,5 millions d'euros à travers le CNDS. L'ensemble de ces efforts s'explique notamment par :

- **Une grande rigueur** dans sa propre gestion (seulement 2,1% pour le ratio « frais de fonctionnement/produits ») ;
- **Une redistribution en nette augmentation** des produits en direction des clubs (614 millions d'euros, soit + 7% par rapport à la saison précédente : 576 millions d'euros).

### La Ligue 2 confirme ses bénéfices depuis trois saisons

Alors qu'en 2003/2004, la Ligue 2 enregistrait un déficit de 8 millions d'euros, elle est structurellement **bénéficiaire depuis trois ans**, à un niveau sensiblement identique : respectivement 5,5 millions d'euros puis 5 millions d'euros et enfin **4,3 millions d'euros** pour l'exercice 2006/2007.

En 2005/2006 les budgets de la Ligue 2 avaient globalement progressé de 10 % par rapport à l'exercice précédent. On enregistre la même progression pour l'exercice 2006/2007.

La masse salariale est bien maîtrisée et les « produits compétition » se chiffrent désormais à **206 millions**

**d'euros** (contre 186 millions d'euros pour la saison précédente).

### Des perspectives encourageantes

Les budgets prévisionnels pour la saison 2007/2008 sont encourageants et prolongent l'heureuse progression amorcée depuis deux ans pour la Ligue 1 et depuis trois ans pour la Ligue 2.

Ainsi les progrès escomptés ont été confirmés :

- La qualité de **la formation à la française** encourage chaque saison davantage les mutations franco-françaises (dont le nombre a plus que doublé en cinq ans), synonymes d'économies et de stabilité dans les recrutements ;
- **L'allègement fiscal** du « DIC » (Droit à l'image collective) a produit ses effets et contribué à conserver les Elmander, Cissé, Benzema, Ben Arfa, Menez, Nasri... pourtant très courtisés par des grands clubs étrangers !

### Nos championnats de Ligue 1 et Ligue 2 demeurent les feuilletons préférés des français

- **Le jeu offensif** valorise le spectacle : plus de buts marqués (855 soit + 5,5 %), plus de victoires que la saison passée (et - 4 % de matches nuls), meilleure moyenne de but/match (2,25 contre 2,13) et 900 buts marqués en Ligue 2.
- **Les affluences** continuent leur progression, avec 8,5 millions de spectateurs pour la Ligue 1 et 2,5 millions pour la Ligue 2.
- Par rapport à la saison passée, les **audiences** progressent de + 11 % avec, pour la Ligue 1, un record de 110 millions de téléspectateurs sur Canal+.

- La Ligue 2, pour sa part, voit ses audiences augmenter de + 5 % par rapport à la saison précédente avec 11,4 millions de téléspectateurs (et, par rapport à 2004/2005 : + 36 % de hausse !).

### Nos stades se modernisent

- La poursuite de la mise en conformité (sécurité, accueil, confort...) des stades de Ligue 1 et Ligue 2 (une dizaine de stades), l'agrandissement (sept stades) et enfin, des **nouveaux stades**, en cours ou achevés : Le Mans, Lille Métropole et Valenciennes pour la Ligue 1 et, pour la Ligue 2 : Grenoble et Reims.

### Les appels d'offres 2006-2007 confirment le potentiel économique du football professionnel

L'appel à candidatures pour les droits de retransmission des matches de Ligue 2 Orange a confirmé la position d'Eurosport, diffuseur historique de la Ligue 2, et a été marqué par l'arrivée du câble-opérateur Numéricable.

La Ligue, après une large consultation, en mars 2007, a choisi Lagardère Sport/Sportfive comme **producteur délégué** des matches de Ligue 2 Orange.

En février 2007, la LFP lance l'appel à candidatures pour les droits du **magazine dominical** : l'acquisition par France 2 de ces droits, détenus antérieurement par TF1, est l'un des événements majeurs de l'audiovisuel en 2007.

En 2007 est créée, notamment avec les nouveaux trophées de Ligue 1 et de Ligue 2, **une nouvelle identité de marque**.

### Une sécurité renforcée

Les pouvoirs publics et la LFP prennent le problème « à bras le corps » :

- La loi du 23 janvier 2006 qui autorise les préfets à prendre des mesures provisoires d'interdictions administratives de stade pour une durée maximum de trois mois ;
- La loi du 5 juillet 2006 permet, sous certaines conditions, de dissoudre les associations (ou groupements de fait) de supporters qui commettent des actes violents ou racistes ;
- La Ligue s'est engagée, notamment depuis les Etats généraux de la sécurité de mars 2003, à lutter de toutes ses forces contre la violence, qu'elle soit physique ou verbale. Le racisme en est l'une des formes les plus intolérables. Aussi la Ligue dépose systématiquement plainte lors de manifestations de violences verbales ou physiques. Sur la saison 2006-2007, des décisions de matches à huis clos ont été prononcées : quatre avec sursis et un ferme. En octobre 2007, en accord avec la FFF et le DNA, la LFP a transmis des consignes aux arbitres et aux officiels sur la conduite à tenir en cas d'incidents racistes. Cette politique de fermeté et de répression s'accompagne d'une démarche affirmée de prévention s'appuyant sur l'éducation et le respect de l'éthique (Charte éthique du football de 2002, Charte contre le racisme de 2004, hymne contre le racisme, nomination de Basile Boli comme ambassadeur de la LFP contre le racisme, Prix du fair-play, Championnat de France des tribunes, création du Conseil national de l'Ethique, poignées de main avant et à la fin des matches...). Au printemps 2007, la LFP a lancé une campagne de sensibilisation intitulée "Sifflons la violence hors-jeu", contre toutes dérives violentes et racistes.

Des réponses également apportées sur :

- **L'arbitrage** : la loi du 23 octobre 2006 donne aux arbitres un statut officiel de travailleur indépendant. (Un protocole d'accord, entre les parties concernées, a été signé le 1er juin 2007 portant sur la revalorisation de la rémunération de quatre-vingt-quinze arbitres de l'élite du football français) ;
- **La cotation des clubs** : le 30 décembre 2006, le législateur a autorisé les sociétés sportives professionnelles à faire appel public à l'épargne pour le développement d'activités sportives et l'acquisition d'équipements sportifs (depuis le 9 février 2007, les titres OL Groupe sont cotés en continu sur le marché B d'Euronext et le FC Istres est coté sur le marché libre depuis le 19 juin 2007).

### La présence et les propositions du football français s'affirment dans l'espace européen

- Le 26 janvier 2007, Michel Platini est élu président de l'UEFA ;
- En novembre 2007, le président de la LFP est élu vice-président de l'EPFL, regroupant vingt-cinq ligues de football professionnel européennes ;
- Le 12 juillet 2007, la Commission européenne a publié son « Livre Blanc » sur le sport. Il fait suite à la publication du rapport Arnaut et à la résolution du Parlement européen du 29 mars 2007. Le « Livre Blanc » marque l'entrée de l'Europe politique dans la réflexion sur le sport et notamment l'idée « de spécificité », largement défendue par les instances du football français ;
- Le traité simplifié, désormais ratifié, prend en compte cette notion de « spécificité du sport » ;

### L'EURO 2016... Une chance à saisir

- En 2007, le président de la FFF, Jean-Pierre Escalettes propose la candidature de la France à l'Euro UEFA 2016. La France aura ainsi l'occasion de rattraper son retard en matière de stades si cette proposition est retenue. Une commission, sous la présidence de Philippe Seguin, vient d'être créée à cet effet.

### Les dossiers en cours

Avec le soutien renouvelé des pouvoirs publics, le football professionnel s'engage avec détermination dans la recherche de réponses à apporter aux dossiers en cours : agents sportifs, paris en ligne, dopage, arbitrage, protection de la formation, DNCG européenne, amélioration de la sécurité, financement des nouveaux stades, diversification des revenus des clubs, gouvernance...

Les dossiers ne manquent pas pour les saisons suivantes et les efforts engagés sont à la hauteur des ambitions du football professionnel !

### En conclusion

**Adaptation, évolution et modernisation** conduisent les choix de la Ligue depuis plusieurs années. Cette démarche a permis d'accroître l'**attractivité** de nos championnats. A ce jour, les droits de diffusion de la Ligue 1 (hors droits Ligue 2 et à l'étranger) pour 2008/2012 viennent d'atteindre 668 millions d'euros en moyenne par saison (sur quatre saisons) contre 640 millions d'euros, en moyenne, pour le précédent appel d'offres (trois saisons). Cette amélioration de l'attractivité de notre football professionnel s'est faite sans pour autant abandonner nos valeurs **de transparence et de solidarité**.

Frédéric Thiriez  
Président de la LFP



**L**a Même en Mieux. Tel pourrait être le résumé de la saison économique et financière des clubs professionnels. Après la saison dernière où ils avaient affiché un résultat positif après plusieurs années de perte, la tendance s'est non seulement confirmée en 2006/2007 mais renforcée : la Ligue 1 et la Ligue 2 dégagent un résultat net cumulé de 47 millions d'euros en augmentation de 47%.

Ce résultat est d'autant plus probant qu'il est le fruit d'une amélioration de tous nos secteurs d'activités : droits audiovisuels (notamment ceux issus des coupes d'Europe), sponsoring, billetterie, tout est orienté à la hausse. Notons au passage l'apport des ventes de joueurs : en matière de football, la « balance commerciale » française est positive !

La conséquence de cette gestion maîtrisée, c'est qu'elle nous permet de développer nos fonds propres. En forte hausse (+30%), ils atteignent plus de 200 millions d'euros pour la Ligue 1. C'est là évidemment un élément essentiel pour l'avenir.

Tous ces éléments s'appuient avant tout sur la popularité de nos championnats dont le suspense, que ce soit pour les qualifications pour la Ligue des Champions et la coupe de l'UEFA, les montées ou les descentes, a tenu jusqu'à l'ultime journée de compétition. La tra-

duction de ce que les économistes appellent « l'équilibre compétitif », c'est la confirmation de la croissance des affluences dans nos stades. Preuve que le public ne suit pas les critiques faciles et injustes dont certains observateurs chagrins croient devoir porter sur nos championnats.

Et pour ceux que tous ces chiffres rebutteraient, il convient de rappeler que ce redressement financier était l'un des trois objectifs que nous nous étions fixés collectivement lorsque nous avons renouvelé notre contrat audiovisuel en 2005. Car, ce n'est que sur des bases économiques fortes qu'il est possible de bâtir de grandes équipes : nous ne jouons pas l'économie contre le sportif, nous mettons l'économie au service du sportif.

Le second pilier de notre politique était et reste l'investissement dans nos infrastructures. Là aussi le chemin a commencé à être tracé : avec 13 chantiers en cours ou en voie de réalisation, les investissements se multiplient pour mettre aux normes européennes nos stades. La récente mise en place de la commission présidée par Philippe Seguin pour inventorier les besoins dans la perspective d'une candidature de la France pour l'Euro 2016 devrait constituer une étape importante pour atteindre notre objectif.

Enfin, former des talents, garder ceux que nous avons, en faire venir d'autres constituent la préoccupa-



tion majeure de tous les clubs et le troisième volet de notre politique. Là aussi, nous avons rencontré quelques succès et notre assise économique devrait nous permettre dans l'avenir d'apparaître comme un acteur significatif pour le plus grand bonheur de nos supporters.

Le redressement entamé depuis deux saisons n'est cependant pas une fin en soi. Nous devons poursuivre nos efforts, continuer à travailler notamment en diversifiant nos ressources car nos concurrents européens continuent eux aussi de progresser. Mais, la saison 2006/2007 a été porteuse d'espoir. Alors ne boudons pas notre satisfaction car je suis certain que nous saurons porter haut notre ambition : réussir la difficile alchimie entre une gestion dynamique et une performance sportive d'excellence.

*Gervais Martel*  
*Président de l'UCPF*

Cette année encore, les dirigeants et responsables des clubs évoluant dans les championnats professionnels ont souhaité privilégier la rentabilité financière. Le résultat cumulé des clubs professionnels de Ligue 1 et de Ligue 2 atteint en effet un niveau inégalé de + 47 millions d'euros.

Cette rentabilité confirmée (31 clubs bénéficiaires sur 40) contribue sans doute pour ceux qui raisonnent et jugent l'économie du football avec les critères de l'entreprise commerciale "classique" à l'amélioration de l'image de notre sport. Et ce d'autant que les événements récents, notamment l'octroi des nouveaux droits audiovisuels pour une période de 4 ans, donnent une assurance sur la capacité des clubs à réaliser de nouveaux bénéfices dans les exercices futurs (même si les statistiques de la DNCG relativisent cette idée, puisqu'elles montrent qu'une augmentation de 100 euros des produits entraîne une augmentation de 72 euros de la masse salariale hors charges sur la saison 2005/2006 et une augmentation de 116 euros de la masse salariale hors charges sur la saison 2006/2007, ce qui fait des joueurs les principaux bénéficiaires des contrats portant sur les droits TV...).

Il convient simplement de formuler le vœu que les sommes versées au titre des droits audiovisuels, ceci associé à la possibilité donnée à ceux qui le souhaitent de profiter des avantages des marchés financiers, vont permettre aux clubs de pouvoir consolider leurs fonds propres, de développer leurs infrastructures sportives et commerciales et / ou d'investir dans leurs effectifs professionnels, etc., toutes conditions indispensables à l'évolution de nos championnats.

Il faut sans doute bien reconnaître que ce retour aux bénéfices n'est pas à porter au crédit de la DNCG, mais bien plutôt à celui des dirigeants de clubs et de l'ensemble de leurs conseillers, qui ont apporté, au fil des années, la preuve de leur maîtrise des prévisions, que ce soit des prévisions de déficits ou d'excédents.

C'est dans ce cadre que la Commission de Contrôle des Clubs Professionnels a pu valider ou valide des prévisions budgétaires parfois fortement déficitaires, mais garanties par les actionnaires, toujours conscients de leurs prises de risques assumées.

Les clubs ont alors pu dans le même temps développer leurs recettes propres puisque nos statistiques montrent que les recettes,



hors transferts et hors droits audiovisuels, n'ont cessé d'augmenter depuis plus de 10 ans.

Et comme, dans le même temps, le nombre de clubs faisant l'objet de mesures de contrôles de la part de notre Commission diminue régulièrement depuis plusieurs saisons, le rôle régulateur des instances de contrôle de gestion (qui continuent à veiller à la correcte appréciation des risques mais dont le sens de l'action se transforme peut être "d'une autorité de contrôle à un contrôle de l'autorité") n'est sans doute pas un frein à la croissance, ce qui confortera sans doute le président de l'UEFA dans sa volonté d'aboutir à un consensus sur un modèle européen dans lequel nous devons tous croire.

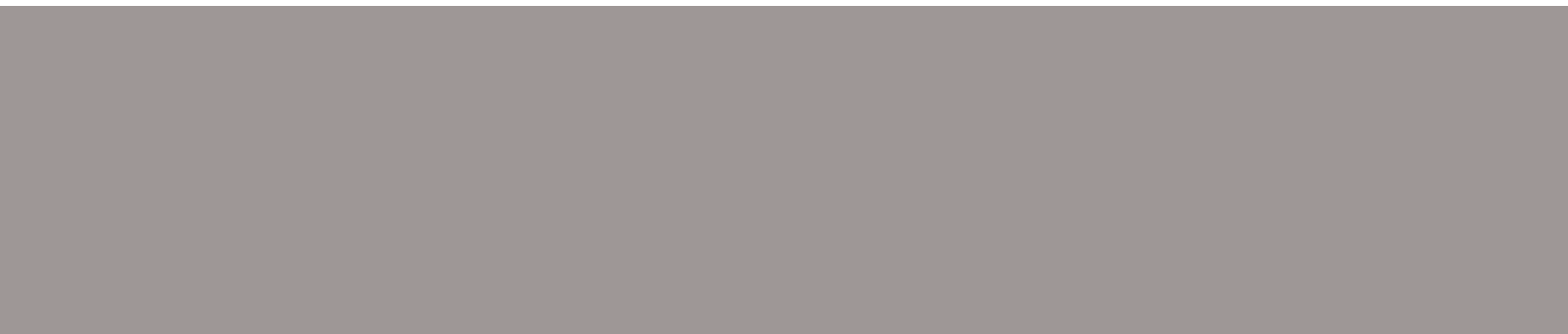
*François Ponthieu et  
Richard Olivier, pour la DNCG*





# Sommaire

1. UN ENVIRONNEMENT DYNAMIQUE ET INNOVANT	P. 11
2. UN FOOTBALL PROFESSIONNEL DE PLUS EN PLUS SOLIDAIRE	P. 31
3. LE PLUS GRAND SPECTACLE FRANÇAIS	P. 41
4. LA LFP, UNE INSTITUTION EN MOUVEMENT	P. 65
5. UNE PROGRESSION ÉCONOMIQUE STRUCTURELLEMENT SAIN	P. 83



# Un environnement dynamique et innovant

1

- 1.1 LIGUE 2 ORANGE : DEUX NOUVEAUX CONTRATS TV
- 1.2 UNE NOUVELLE IDENTITÉ DE MARQUE POUR LA LIGUE 1  
ET LA LIGUE 2
- 1.3 UNE NOUVELLE FORMULE POUR LA COUPE DE LA LIGUE
- 1.4 UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA PROBLÉMATIQUE  
DE LA SÉCURITÉ
- 1.5 UN NOUVEAU STATUT POUR LES ARBITRES
- 1.6 LE FOOTBALL PROFESSIONNEL FRANÇAIS ET L'EUROPE
- 1.7 UN CONTEXTE JURIDIQUE EN MOUVEMENT

# Ligue 2 Orange : deux nouveaux contrats TV

## La Ligue 2 Orange sur Eurosport et Numéricable

Lancé à l'hiver 2007, l'appel à candidatures pour les droits de retransmission des matches de Ligue 2 Orange a été marqué par l'arrivée d'un nouvel entrant sur le marché des droits sportifs, en la personne du câblo-opérateur Numéricable.

Eurosport, diffuseur historique de la Ligue 2, s'est arrogé les droits de retransmission du "grand match" de chaque journée de championnat (généralement diffusé le lundi soir). De son côté, Numéricable a remporté le lot "grande soirée" constitué des 9 matches du vendredi soir, du magazine de la Ligue 2 du vendredi soir ainsi que du magazine VOD.

Ce nouveau contrat, entré en vigueur au début de la saison 2007/2008 et conclu pour une durée de 3 sai-

sons, vise à augmenter significativement la couverture et l'exposition de la Ligue 2 en télévision. Ce sont dès à présent 3 matches qui sont diffusés à chaque journée de championnat sur Eurosport et sur le réseau Numéricable, contre 2 matches les saisons passées.

Fort de cette acquisition, Numéricable a lancé en octobre 2007 "Ma Chaîne Sport", une chaîne exclusivement sportive axée principalement autour de la Ligue 2, du bien-être et des sports extrêmes. Disponible pour le moment sur le réseau câblé, cette chaîne pourrait compléter sa distribution et être diffusée sur les plate-formes satellite et ADSL, ce qui contribuerait alors à accroître encore davantage la couverture télévisuelle de la Ligue 2.





### La Ligue 2 Orange produite par la LFP

La saison 2007/2008 a marqué le début de la production des images des matches du championnat de Ligue 2 Orange par la LFP.

Loin d'être anodine, cette décision répond avant tout à la prise en compte de l'évolution récente du paysage audiovisuel français qui accueille désormais en nombre des distributeurs (opérateurs ADSL par exemple) dont le premier métier n'est pas l'édition de contenus. Il convient donc de leur proposer des produits « prêts à être diffusés ». Par ailleurs, les droits exploités ne se limitant plus aux seules retransmissions télévisuelles, il est aujourd'hui nécessaire d'envisager la captation du signal pour fournir aux nouveaux médias un contenu adapté à leurs formats.

Historiquement, la délégation de la production des matches aux diffuseurs était liée au fait que les images étaient exploitées uniquement par les télédifuseurs et sur le seul territoire français. Ce n'est plus le cas. L'exploitation multimédia, le développement international et l'exploitation du différé par les clubs rendent aujourd'hui nécessaires une gestion enrichie et diversifiée de la production.

Enfin, la valorisation d'une compétition ayant un impact positif fort sur celle des clubs qui y participent, il est primordial de développer une identité de marque forte pour chacun des championnats. Aujourd'hui, le développement d'un marketing puissant passe par la maîtrise de l'image, donc de la production.



# Une nouvelle identité de marque pour la Ligue 1 et la Ligue 2



L'année 2007 aura été marquée par le lancement d'un plan de développement de l'image de marque de Ligue 1 et de Ligue 2.

Les nouveaux trophées auront été la pierre angulaire de ce travail.

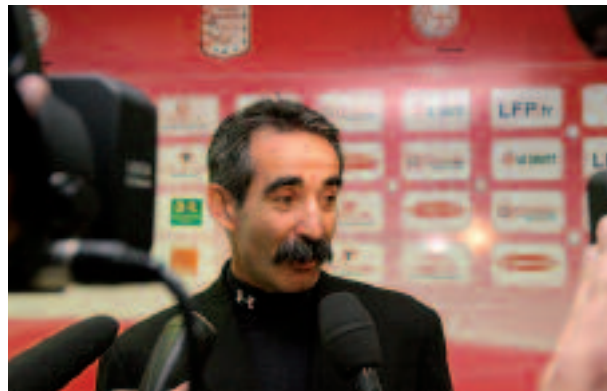
Le trophée du champion de France de Ligue 2, créé en 2005 par le designer Christian Biecher, évoque l'accession à la Ligue 1 à travers une figuration symbolique du ballon s'envolant vers le ciel.

Le trophée du champion de France de Ligue 1, créé en 2007 par l'artiste franco-argentin Pablo Reinoso, est l'alliance de deux symboles forts : l'hexagone et le jeu.

Au printemps 2007, la LFP a lancé une compétition d'agences pour travailler autour de ces trophées sur le







Denis Troch - ESTAC



Jean-Marc Nobilo - HAC

renouvellement de l'identité visuelle des championnats.

C'est l'agence Euro RSCG C&O, accompagnée d'Havas Sports, qui a été retenue pour son expertise en développement d'identité de marque.

Un nouveau logo et un nouvel univers de marque ont été conçus pour chacune des deux compétitions.

Le lancement s'est fait en Ligue 2 dès la reprise de la saison 2007/2008, notamment au travers d'un nouvel habillage TV et de panneaux d'interview intégrant le graphisme de la compétition et déclinés aux couleurs des clubs.

La nouvelle identité de Ligue 1 a, quant à elle, été révélée à l'occasion du lancement de l'appel d'offres le 30 novembre dernier, et vivra sur tous les écrans et tous les terrains de l'élite dès l'été prochain.



# La Coupe de la Ligue, une compétition toujours en mouvement

La Coupe de la Ligue est une compétition qui bouge. C'est une vocation mais c'est aussi une réalité.

Chaque année, la LFP s'attache à mettre en œuvre des initiatives nouvelles qui permettent de renforcer le dynamisme, le professionnalisme, et l'exemplarité de cette compétition et de ses valeurs.

Cela se traduit sur le terrain ou en tribunes, à l'écran ou en coulisses. Cela se manifeste dans l'habillage des stades ou dans celui des retransmissions télévisées,

dans l'exploitation d'une identité visuelle pointue comme dans les efforts de communication qui sont déployés, dans l'animation des rencontres qualificatives comme dans l'organisation de l'événement exceptionnel qu'est la finale de l'épreuve...

Autre illustration : l'inauguration en 2006/2007 d'un nouveau format s'appuyant sur un principe de "tableau final" et apportant davantage d'identité à la Coupe de la Ligue, sur le modèle des grandes compétitions sportives internationales.



# Une meilleure prise en compte de la problématique de la sécurité

## Interdits de stades / Dissolution des associations / FNIS

Sous l'impulsion de la LFP et avec le soutien des pouvoirs publics (gouvernement et parlement), ces dernières années ont vu l'instauration d'un cadre juridique beaucoup plus répressif en matière de lutte contre les violences dans les enceintes sportives.

En effet, depuis la création de l'interdiction administrative de stade par la loi du 23 janvier 2006 (Art L. 332-16 du Code du sport) venant compléter le dispositif déjà existant des interdictions judiciaires de stade, une série de textes est venue renforcer le dispositif existant avec notamment l'adoption de la loi du 5 juillet 2006 autorisant, sous certaines conditions, la dissolution d'associations de supporters ou groupements de fait qui commettent des actes violents ou racistes.

Les mesures d'interdictions administratives de stade prises à partir de janvier 2006 (731 prononcées depuis cette date), ont permis de faire régresser le nombre des incidents liés à la pyrotechnie (-22% sur la 1ère partie de championnat de Ligue 1 comparativement à cette même période l'année dernière).

La LFP considère cependant que ces textes doivent être appliqués avec encore plus de rigueur et a notamment recommandé le « pointage » au commissariat à la mi-temps des matchs.

Faute d'une harmonisation des législations pénales européennes, la LFP, dans son "livre blanc" de juillet 2007, a insisté sur la nécessité d'une vraie réflexion au niveau européen concernant les violences dans les stades en proposant notamment la mise en place d'interdictions de stade valables sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne.

Le renforcement de la coopération entre les services de police de l'Union Européenne est cependant déjà une réalité et s'inscrit dans le cadre des recommandations du Traité de PRUN adopté en mai 2005 par l'Union européenne.

Par arrêté du 28 août 2007 un traitement automatisé de données relatives aux personnes interdites de stade a été mis en place via la création du fichier national des interdits de stades (le FNIS).

Cet arrêté va ainsi permettre aux services de police et de gendarmerie d'avoir notamment la connaissance des personnes soumises à une interdiction d'accès à une enceinte sportive et à ses abords, la période d'application de l'interdiction, le lieu de l'éventuelle obligation de pointage, la date de la décision...

Ce fichier est essentiellement alimenté par les don-

nées issues des inscriptions effectuées dans le fichier des personnes recherchées, d'une part au titre d'une décision judiciaire et d'autre part au titre d'une mesure de police administrative. Ce fichier est un outil indispensable à l'optimisation de la prévention des violences sportives.

La Ligue, enfin, se félicite de l'intention affichée conjointement par la Ministre de l'intérieur et le Secrétaire d'Etat aux Sports de "durcir" la mesure d'interdiction administrative actuellement d'une durée maximum de trois mois pour la porter à six mois ou plus. La Ligue a également, en mars 2007, réaffirmé au ministère de l'Intérieur la nécessité d'augmenter le nombre, notamment en province, des interpellations et des interdictions administratives de stade.

Le ministère de l'Intérieur a sensibilisé les préfets en les invitant à la plus grande sévérité et vigilance. Parallèlement se poursuit le rapprochement des services de police à l'échelon européen.

### Sifflons la violence hors-jeu

Au printemps 2007, à la suite de graves incidents dans les stades de Ligue 1, toutes les familles du football professionnel (dirigeants, entraîneurs, joueurs, arbitres, supporters) s'unissent derrière la LFP et son président pour que la violence cesse. La LFP communiquera leur appel -« sifflons la violence hors-jeu »- dans tous les grands quotidiens nationaux (L'Equipe, Le Figaro, Le Monde, Le Parisien).

## SIFFLONS LA VIOLENCE HORS-JEU

**Nous** les acteurs du football professionnel, joueurs, entraîneurs, arbitres, dirigeants, supporters,

**parce que** le football que nous aimons exprime des vertus fondamentales comme la loyauté, le respect et la fraternité,

**parce que** dans un monde en quête de sens, ces valeurs font du football une formidable source d'épanouissement personnel et de cohésion sociale,

**parce que** ces valeurs doivent prévaloir en toutes circonstances sur les enjeux de la compétition, qu'ils soient sportifs ou économiques,

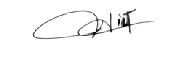
**parce que** la violence, physique ou verbale, sur le terrain, dans les tribunes ou autour du stade, est la négation même de ces valeurs que nous portons haut et fort,

sifflons la violence **hors-jeu**.

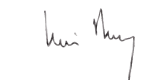
**Gervais MARTEL**  
Président de l'Union des Clubs  
Professionnels de Football



**Philippe PIAT**  
Président de l'Union Nationale  
des Footballeurs Professionnels  
et de la FIFPro



**Frédéric THIRIEZ**  
Président de la Ligue de  
Football Professionnel



**Joël ARCHENAU**  
Président de la Fédération des  
Associations de Supporters



**Joël MULLER**  
Président de l'Union Nationale des  
Entraîneurs et Cadres Techniques  
Professionnels du Football



**Tony CHAPRON**  
Président du Syndicat des  
Arbitres de Football d'Elite





## Bilan hebdomadaire sur les Championnats Professionnels

La saison 2006/2007 a permis le lancement d'un bilan de suivi des championnats professionnels à usage interne. Publié chaque lendemain de journée de championnat, ce bilan contient des informations relatives aux audiences audiovisuelles, aux aspects sportifs, à la sécurité dans les stades.

## Observatoire de la sécurité du football professionnel

La sécurité des acteurs du jeu et du public est un enjeu majeur de l'organisation des Compétitions.

Sur chaque match, le club recevant est considéré comme étant l'organisateur matériel. A ce titre, il se doit d'en assurer la sécurité en relation avec les représentants de l'Etat et de la LFP en amont du match et le jour du match. Ainsi, au titre de sa mission de réglementation des compétitions de football professionnel, la LFP émet des règlements et des recommandations sur la sécurité des matchs de football de ses compétitions que les clubs professionnels sont tenus de respecter et de mettre en œuvre. Au delà, la saison 2006/2007 a été l'occasion pour la Ligue de Football Professionnel de mettre en place l'observatoire de la sécurité du football professionnel afin d'améliorer sa connaissance des problèmes de sécurité qui se posent dans les stades professionnels afin de mieux les appréhender.

Cet observatoire, qui se veut être un outil d'aide à la décision, a permis la collecte de données objectives concernant la sécurité des matchs et la restitution des données collectées à travers des indicateurs de référence pertinents.

S'appuyant sur des rapports des clubs professionnels, ces données concernent principalement l'organisation des matchs à l'intérieur des enceintes sportives, l'ensemble des données relatives au événements se déroulant à l'extérieur des enceintes étant collectées, elles, principalement par les services du Ministère de l'Intérieur.

Le premier bilan de l'Observatoire de la sécurité du football professionnel pour la saison 2006/2007.

Parallèlement, à l'issue de chaque journée de Championnat, un bilan sécurité est produit dans le cadre de l'Observatoire de la sécurité et intégré au bilan hebdomadaire produit par la Direction des Activités Sportives et la Direction Marketing.



## Une collaboration accrue entre la LFP et le Ministère de l'Intérieur

La saison 2006/2007 a été l'occasion de développer la collaboration que le Service Stades et les services du Ministère de l'intérieur entretiennent dans le cadre de l'amélioration de la sécurité dans les stades.

Cette collaboration se matérialise notamment par un échange permanent sur des sujets tels que les suivis statistiques des Interdits de stade ou des interpellations survenant dans le cadre des matchs de Championnat.

# Arbitrage : un grand pas vers la professionnalisation

Un protocole d'accord portant sur la revalorisation de la rémunération des arbitres de l'élite du football français a été signé le 1er juin 2007 entre la Fédération française de football (FFF), la Ligue de football professionnel (LFP) et le syndicat des arbitres d'élite (SAFE). Ce protocole prévoit, outre une augmentation significative de leurs rémunérations, l'établissement d'une part fixe versée aux arbitres représentant 40% de la rémunération annuelle moyenne. Afin de tenir compte de l'affiliation des arbitres au régime social des travailleurs salariés, la masse globale des rémunérations versées par la LFP, charges patronales incluses, passera à 6.150 milliers d'euros pour la saison 2007/2008 et 6.410 milliers d'euros pour la saison 2008/2009 (contre 2.800 milliers d'euros pour la saison 2004/2005).

Ce protocole a également pris en compte les souhaits des arbitres de voir la situation des relégués dans la

catégorie inférieure partiellement compensée par la création d'une indemnité de relégation sur deux ans, dont le coût sera partagé avec la FFF, permettant de maintenir une rémunération égale à 75% du revenu moyen de la catégorie précédente.

En contrepartie des efforts financiers consentis, la LFP a demandé aux arbitres d'améliorer leurs performances en renforçant leur préparation, et ce sur différents aspects. Ainsi, les efforts de professionnalisation portent plus particulièrement sur la préparation technique et la récupération (stages techniques, analyse des matches, aide technique personnalisée, etc...), sur la formation physique (tests FIFA, tests de Cooper), sur la préparation avant match, sur l'aspect médical (suivi médical poussé à tous les niveaux), et enfin sur le développement de nouvelles technologies d'assistance à l'arbitrage.





# Le football professionnel français et l'Europe

## Historique

Fin septembre 2005, l'Association européenne des Ligues de football professionnel (EPFL) a adopté ses statuts selon les recommandations formulées par l'UEFA. Ces statuts ont ensuite été adoptés par la FIFA.

L'EPFL réunissait à l'origine les quinze Ligues professionnelles des pays membres de l'Union européenne. Son bureau était présidé dès sa création par Dave Richards, président de la Premier League anglaise, avec une représentation de l'Italie, de la Grèce, de la Belgique, et de Frédéric Thiriez pour la Ligue de football professionnel française.

## Composition actuelle de l'EPFL : une association en pleine expansion

Réunie en assemblée générale à Madrid, le 14 novembre 2007, l'EPFL a procédé à une réforme de ses statuts, à la suite de l'élargissement à vingt-cinq ligues, qui représentent vingt et un pays et huit cent vingt clubs. Son Conseil d'administration passe de cinq à neuf membres. Il est présidé par Dave Richards, réélu pour trois ans ; Frédéric Thiriez en devient le vice-président.

Les membres représentant l'Italie, la Bulgarie, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Ecosse, l'Allemagne et la Russie font également partie de ce Conseil d'administration.

## Missions, réalisations et objectifs

L'EPFL est le porte-parole des Ligues professionnelles de football. Elle favorise leur coopération, l'unité et les relations privilégiées entre elles et recherche des synergies communes avec les autorités et intervenants afin de transformer positivement le monde du football et lui apporter une valeur ajoutée.

L'EPFL représente les Ligues (et les clubs) sur des sujets communs. Ainsi, lors de son assemblée à Madrid en octobre 2005, l'EPFL a consacré ses travaux, notamment, au piratage des matches sur Internet, au développement des paris en ligne, à l'assistance à l'arbitrage...

Parallèlement l'EPFL a réalisé des études sur le statut des agents sportifs, sur les conditions de mise à disposition des joueurs pour les sélections nationales et a mené une réflexion sur les droits audiovisuels des différentes compétitions.

L'EPFL est un lieu privilégié du **dialogue social**. Ainsi, fin 2005, une délégation de l'EPFL composée de F. Thiriez, J.M. Philips, E. Macedo de Medeiros a rencontré une délégation de la FIFPro, conduite par son président P. Piat pour engager un dialogue constructif.

L'EPFL a été tout au long de l'année 2006 étroitement associée à la réflexion conduite par la présidence de l'Union européenne sur la définition et le contenu de la **spécificité du sport** -sous la direction du Portugais José Luis Arnaut - sur les questions évoquées dans le rapport au Conseil européen, présenté en juin 2006 (protection de la formation, lutte contre le racisme, multipropriété des clubs, rémunération des joueurs, agents sportifs, investissements pour les stades...)

Lors de son assemblée générale de décembre 2006 à Bruxelles, l'EPFL a acté la nécessité pour les Ligues d'une harmonisation européenne des règles juridiques et soulevé la question de la répartition du pouvoir entre les différents acteurs européens.

L'année 2007 a été l'occasion pour l'Europe politique de souligner la spécificité du sport par rapport aux autres activités économiques, et donc le besoin de le réglementer de manière particulière, y compris au niveau européen. L'année 2007 aura aussi donné l'occasion à la LFP au sein de l'EPFL de souligner la posi-

tion française qui demande à l'Europe de mieux défendre la **formation** et les clubs formateurs, de mettre en place un contrôle équivalent à celui exercé par la **DNCG** française et enfin de faire reconnaître le principe de l'indemnisation des clubs par la FIFA pour la **mise à disposition** des joueurs au profit des équipes nationales.

Cette saison 2007 a aussi permis de faire évoluer la réflexion sur le statut des **arbitres** et celles des nouvelles technologies applicables à l'arbitrage grâce au groupe de travail présidé par Frédéric Thiriez au sein de l'EPFL.

En février 2007, une première réunion de travail de l'EPFL s'est tenue avec Michel Platini, nouveau président de l'UEFA, afin d'aborder les dossiers importants du football professionnel.

Parmi les dossiers évoqués avec l'UEFA tout au long de l'année 2007, il convient de citer le projet de **réforme de la Ligue des Champions** qui entrera en

vigueur à compter de la saison 2009-2010. Ainsi, le 30 novembre 2007, le Comité exécutif de l'UEFA a défini le nouveau format de cette compétition européenne, après de longues discussions au sein du Conseil stratégique de l'UEFA et dans le cadre d'échanges entre M. Platini, les Fédérations, et l'EPFL. Ainsi, à l'initiative de F. Thiriez, un séminaire de travail s'était réuni à Paris, en présence d'une délégation de vingt pays, et avec des présidents de clubs français et le directeur général de l'UCPF, aux fins de définir une position commune face au projet initial de l'UEFA. Michel Platini a répondu positivement à cette attente ; **cette réforme préserve les intérêts et la présence des clubs français dans cette compétition** et maintient deux représentants qualifiés d'office (les deux premiers du championnat) pour la France, ainsi qu'un troisième représentant (le 3e du championnat et non le vainqueur de la Coupe de France qui disputera, comme c'est le cas actuellement, un seul tour de qualification.



## Un livre blanc pour le sport

L'Association Nationale des Ligues de Sport Professionnel (ANLSP), créée en 2006, est convaincue que le mouvement sportif a intérêt à agir de concert avec le Parlement, la Commission, les Etats membres, pour participer à l'élaboration d'un cadre juridique permettant de faire coexister de manière harmonieuse les réalités de l'activité sportive professionnelle et le droit communautaire. Le Livre blanc sur le sport de la Commission européenne confirme cette approche : l'activité sportive est soumise au droit européen lorsqu'elle constitue une activité économique ; mais une application particulière du droit communautaire est possible lorsque la spécificité du sport est en jeu, sous réserve que les atteintes au droit communautaire soient légitimes et proportionnées aux objectifs poursuivis.

A ce titre, les ligues professionnelles réaffirment leur adhésion tant aux positions du Livre blanc de la Commission européenne qu'au projet de rapport du Parlement européen à propos : du modèle européen d'ouverture des compétitions ; de la centralisation de la gestion des droits commerciaux par les organisateurs des manifestations sportives afin notamment d'assurer les mécanismes de solidarité financière au sein du secteur professionnel de chaque discipline et vis-à-vis du sport amateur.

L'avis du Parlement européen sur le Livre blanc sur le Sport est une

opportunité majeure pour définir et sauvegarder un modèle européen du sport dont les fondements sont précieusement exposés dans le projet de rapport du rapporteur Manolis Mavrommatis. Dans la continuité de ses résolutions antérieures, l'ANLSP et la LFP considèrent qu'il est primordial que le Parlement européen tienne une position forte et claire sur les points suivants :

- La protection des politiques de formation des joueurs mises en place par les clubs européens.
- La reconnaissance des systèmes de licence pour les clubs professionnels au niveau européen et national.
- L'instauration d'une régulation qui garantisse, discipline par discipline, un contrôle financier équivalent à l'ensemble des clubs européens.
- La mise en place d'un cadre légal européen qui moralise la profession d'agent sportif professionnel.
- La reconnaissance du droit de propriété incorporelle de l'organisateur sur l'exploitation de ses événements sportifs (compétition et manifestation).
- La régulation des jeux et paris sportifs dans la perspective d'une ouverture de ce marché.

**L'EPFL a ainsi démontré toute son utilité et son efficacité, et s'impose désormais comme un interlocuteur incontournable.**

**Pour sa part, la LFP avec son "modèle français", vertueux et solidaire, joue un rôle majeur dans ce contexte européen.**

## Michel Platini élu président de l'UEFA

Le 26 janvier 2007, Michel Platini est élu président de l'UEFA par les 52 associations nationales de football d'Europe lors du XXXI<sup>e</sup> congrès ordinaire de l'UEFA à Düsseldorf, en Allemagne, avec 27 votes, contre 23 pour le président sortant, Lennart Johansson. Pour la première fois, un ancien joueur professionnel dirige l'UEFA. « C'est une triple victoire : la victoire d'un homme, la victoire d'un joueur et la victoire de la France. La victoire d'un homme d'exception courageux et qui a toujours tout gagné. C'est pour la première fois, la victoire d'un joueur et d'un joueur qui défend une certaine idée du football qui doit rester un jeu avant tout. Enfin, c'est la victoire de la France, car ce succès rejaillit sur le football français dans son ensemble et augmentera le rayonnement de notre pays en Europe et dans le monde », se réjouit alors le président de la LFP, Frédéric Thiriez.

Lors de son élection, Michel Platini rappelle les grandes lignes de la politique qu'il mènera à la tête de l'UEFA : il luttera pour défendre les valeurs du football et l'esprit du jeu. Il souhaite également conserver l'autonomie du football, combattre les paris illégaux, le dopage, rendre le football aux footballeurs, et promet des réformes. Notamment celle de la compétition phare de l'UEFA : la Ligue des champions, qu'il souhaite ouvrir au plus grand nombre. Après des mois de discussions avec les ligues et fédérations européennes, la réforme de la Ligue des Champions, qui entrera en vigueur à compter de la saison 2009-2010,



est adoptée le 30 novembre 2007 par le Comité Exécutif de l'UEFA.

Elle va dans le sens demandé par les Ligues, notamment celui de préserver la valeur des championnats nationaux. Cette réforme maintient ainsi deux représentants qualifiés d'office (les deux premiers du championnat) pour la France, ainsi qu'un troisième représentant, 3<sup>e</sup> du championnat et non vainqueur de la Coupe de France, qui disputera, comme c'est le cas actuellement, un seul tour de qualification. Plus globalement, le format de la compétition restera le même avec une phase de groupes puis des tours à élimination directe à partir des 8<sup>èmes</sup> de finale. En revanche, les conditions d'accès ont été élargies, selon le souhait de Michel Platini : 22 équipes, au lieu de 16 actuellement, accéderont directement à la phase de poules. Les six formations supplémentaires seront les 3<sup>es</sup> des championnats des trois pays les mieux classés à l'indice UEFA ainsi que les champions des pays classés du 10<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> rang. Les dix derniers qualifiés pour la phase de poules seront issus de deux tours préliminaires, l'un réservé aux champions des pays classés de 13 à 53 et l'autre aux clubs non champions des pays classés de 1 à 15. Chacune de ces deux voies qualifiera cinq équipes pour aboutir à un plateau final de 32 équipes.

# Un contexte juridique en mouvement

## Droit à l'image collective

### *Le dispositif en vigueur*

L'article 1er de la loi du 15 décembre 2004 portant diverses dispositions relatives au sport professionnel a introduit dans la législation française le mécanisme intitulé « droit à l'image collective », le DIC, codifié à l'article L.222-2 du code du sport.

Le DIC se définit comme étant la possibilité pour les sociétés du sport professionnel de verser une partie de la rémunération des joueurs professionnels, sans que celle-ci ne soit considérée comme un salaire, au titre de la rémunération de l'utilisation par le club de l'image collective du joueur.

Le DIC se trouve limité par deux critères prévus par la loi. D'une part, le mécanisme ne peut concerner que les sommes au-delà de deux fois le plafond de la sécurité sociale. D'autre part, il ne peut concerner qu'une fraction au plus égale à 30% des sommes excédant ce seuil, étant précisé que des conventions collectives peuvent « durcir » ces deux seuils (le football a ainsi porté le seuil de déclenchement à 3 fois le plafond de la sécurité sociale).

### *Les finalités du dispositif du DIC*

L'objectif du droit à l'image collective est double. Il s'agit de renforcer la compétitivité et l'attractivité des clubs professionnels français dans un contexte européen hautement concurrentiel, notamment en réduisant les charges pesant sur les rémunérations des joueurs, et d'inciter les joueurs français à rester dans les clubs français et à participer aux compétitions nationales.

Par ailleurs, les liens entretenus depuis de nombreuses années entre le sport professionnel et le sport amateur sont renforcés grâce à ce dispositif. De nombreux systèmes de solidarité sont mis en œuvre afin de pallier le

manque de recettes ne permettant pas toujours au sport amateur de survivre seul. Plus le sport professionnel est encouragé et soutenu dans son dynamisme économique et financier, plus le sport amateur en bénéficie et assume son rôle de ciment social permettant à de nombreux jeunes de s'épanouir à travers une pratique sportive, collective notamment.

### *Les effets obtenus*

Le mécanisme du droit à l'image collective, qui a commencé à porter ses fruits lors de la saison 2005-2006, a permis une très nette augmentation de l'ensemble des prélèvements fiscaux et possède, par l'exonération qu'il attribue, un fort effet multiplicateur des salaires et des recettes ainsi que de l'imposition qui s'y rattache. L'impact pour les finances publiques a été positif puisque le manque à gagner lié à la baisse des charges consentie a été largement compensé d'une part par la forte hausse de la partie de la masse salariale qui reste assujettie aux charges sociales (salaires), et des rentrées liées à l'impôt sur le revenu d'autre part.

Depuis la mise en place du droit à l'image collective, les charges sociales versées par le football professionnel ont ainsi augmenté de 23% depuis la saison 2004-2005.

Le régime du DIC permet donc aux clubs professionnels de proposer une politique salariale plus généreuse, afin d'attirer et/ou de conserver les meilleurs joueurs nationaux et internationaux. Lors de la période de mutation estivale, les efforts salariaux consentis par les clubs ont notamment permis à la Ligue 1 de conserver la plupart de ses joueurs majeurs (Benzema, Ben Arfa, Juninho, Coupet, Pauleta, Rothen, Nasri, Cissé...) et d'en faire venir certains de l'étranger (Grosso, Zenden, Néné, Kluivert...).



## Responsabilité des clubs du fait de leurs supporters

Par un jugement du 16 mars 2007, le Tribunal administratif de Paris avait considéré que l'article 129 des Règlements généraux de la F.F.F, prévoyant une responsabilité objective des clubs, y compris les clubs visiteurs, pour des faits commis par leurs supporters, était inconstitutionnel.



Le 29 octobre 2007, saisi pour avis par le Tribunal administratif de Lille, le Conseil d'Etat a en revanche considéré que le même article 129 ne méconnaissait pas le principe constitutionnel de responsabilité personnelle en matière pénale, qui est applicable aux sanctions administratives et disciplinaires.

Le CE reconnaît donc, d'un point de vue disciplinaire, que les clubs de football, qu'ils soient organisateurs d'un rencontre ou visiteurs, se voient imposer par les instances une obligation de résultat en ce qui concerne la sécurité dans le déroulement des rencontres. Le club organisateur est donc tenu d'assurer la police du terrain et de prendre toutes mesures permettant d'éviter les désordres pouvant résulter, tant avant, pendant qu'après le match de l'attitude notamment du public. Il est donc responsable des désordres imputables à ses supporters à l'occasion d'une rencontre.





### Coup d'envoi à l'introduction en bourse des clubs de football

Après plusieurs années de revendications auprès des instances politiques, les clubs français de football ont obtenu pour eux ce qui était déjà possible dans la très grande majorité des pays européens : la possibilité d'avoir recours à l'appel public à l'épargne. Le législateur a ainsi modifié l'article L.122-8 du Code du Sport aux termes de la Loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006. Les sociétés sportives professionnelles (SASP) ont désormais la possibilité de faire appel public à l'épargne à condition d'utiliser le produit de leur introduction pour le développement d'activités sportives et l'acquisition d'équipements sportifs.

Le premier club à avoir usé de ce droit est l'Olympique Lyonnais, via l'introduction de sa holding faîtière OL Groupe. Le produit de cette levée de fonds (93,4 millions d'euros) permettra au club de financer sur ses fonds propres une part importante de son futur stade et des activités associées à ce projet, estimé à près de 300 millions d'euros.

Les titres OL Groupe sont cotés en continu sur le marché B d'Euronext depuis le 09 février 2007.

Un autre club professionnel a également franchi le pas de la cotation boursière au cours de la saison 2006/2007 : le FC Istres Ouest Provence. Ce club a été introduit en bourse le 19 juin 2007 par le biais d'un placement privé sur le Marché Libre d'Euronext. Cette procédure étant réservée aux investisseurs qualifiés, elle ne s'apparente pas à un appel public à l'épargne

et ne doit donc pas obéir à toutes les contraintes liées à un appel public à l'épargne.

A titre de comparaison, l'indice Dow Jones Stoxx Football, regroupant 27 des 32 clubs de football présents sur les marchés européens, a progressé de +10,51% en 2007, après des hausses de +17% en 2006 et +33% en 2005. Toutefois, cette belle performance affichée en 2007 dans un marché boursier assez morose est surtout le reflet du fort caractère spéculatif lié aux clubs britanniques (nombreux rachats de clubs par de riches hommes d'affaires) plutôt que le signe d'une amélioration des performances financières des clubs.

### Répartition par pays des sociétés sportives cotées en Europe

Pays	Nombre d'entités cotées
Angleterre	11
Danemark	5
Turquie	4
Italie	4
Portugal	3
France	2
Ecosse	1
Pays-bas	1
Suède	1
Allemagne	1

## Paris en ligne : La Ligue veille

La préoccupation principale des Ligues de Sport Professionnel, et notamment de la LFP, ne tient pas prioritairement aux questions ayant trait au monopole ou à la libéralisation des activités de paris en ligne, mais à la maîtrise que les organisateurs d'évènements sportifs pourront avoir sur ces paris à l'avenir, quelle que soit l'organisation choisie.

Ainsi, les problématiques essentielles sont les suivantes :

Il s'agit tout d'abord de protéger le droit de propriété incorporelle de l'organisateur sur l'exploitation de ses évènements sportifs.

Les Ligues entendent ensuite participer à l'encadrement des activités de paris, et ce sur différents aspects comme la sélection des acteurs intervenant sur ce marché, la préservation de l'éthique du sport (en particulier par l'encadrement de l'objet des paris, mais aussi

des questions ayant trait à l'addiction et à l'image du sport) et, plus globalement, la présence des Ligues dans le cadre des structures d'encadrement de ce secteur, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle communautaire.

Enfin, la LFP et les Ligues de Sport Professionnel tiennent à définir les conditions de rétribution des Ligues pour les paris tenus à partir des évènements sportifs qu'elles organisent, en particulier dans le respect des principes de solidarité au sein du secteur professionnel de chaque discipline et vis-à-vis du sport amateur.

Afin de trouver des réponses concrètes à ces problématiques, la Ligue a été reçue le 30 janvier 2008 par l'Inspecteur général des Finances, Bruno Durieux, dans le cadre de la mission de réflexion qui lui a été confiée par le Premier Ministre sur la réorganisation globale du secteur des jeux et sur la modernisation de leur régime juridique.









# Un football professionnel de plus en plus solidaire

2

## 2.1 UN EFFORT DE SOLIDARITÉ EXEMPLAIRE

### ENVERS LE FOOTBALL AMATEUR ET LES AUTRES SPORTS

SOUTIEN DU FOOTBALL AMATEUR PAR LA LFP

SOUTIEN DES CLUBS PROFESSIONNELS AU FOOTBALL AMATEUR

SOUTIEN AUX AUTRES DISCIPLINES SPORTIVES

## 2.2 UN ENGAGEMENT HUMANITAIRE ET CITOYEN

LA LFP S'ENGAGE POUR L'INTÉGRATION

LE SOUTIEN DE LA LFP À L'UNICEF, AU TÉLÉTHON  
ET À DIFFÉRENTES ŒUVRES

LES NOMBREUSES INITIATIVES MENÉES À TITRE INDIVIDUEL



# Un effort de solidarité exemplaire

LE FOOTBALL PROFESSIONNEL SOUTIENT MASSIVEMENT LE SPORT AMATEUR, À HAUTEUR DE PRÈS DE 70 MILLIONS D'EUROS PAR AN. LA LFP VERSERA PRÈS DE 30 MILLIONS D'EUROS AU FOOTBALL AMATEUR EN 2007/2008, LES CLUBS PROFESSIONNELS CONTRIBUANT POUR LEUR PART À HAUTEUR DE 7 MILLIONS D'EUROS ANNUELS, AU TRAVERS DES REDEVANCES VERSÉES AUX ASSOCIATIONS ET DES INDEMNITÉS DE PRÉ-FORMATION. LE FOOTBALL PROFESSIONNEL CONTRIBUE ÉGALEMENT AU DÉVELOPPEMENT DES AUTRES DISCIPLINES SPORTIVES : LA LFP A AFFECTÉ 32,5 MILLIONS D'EUROS AU CENTRE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT EN 2006/2007.

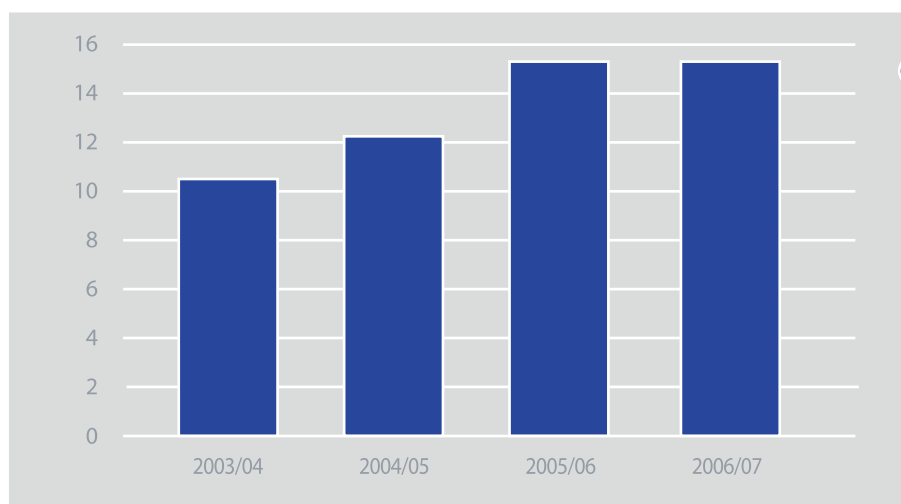
## La LFP accentue encore son effort pour le football amateur

Dans un esprit de solidarité et d'entraide, le football professionnel français donne au football amateur les moyens de se développer un peu plus chaque jour. Entre les saisons 2002/2003 et 2006/2007, les sommes versées par la LFP au Fonds d'Aide à l'Investissement (FAI), dans le cadre du protocole entre la Ligue et la Fédération française de football, ont augmenté de 67 %. Depuis 2005/2006, la contribution annuelle du football professionnel au FAI s'établit à 15,2 millions d'euros.

Le Fonds d'Aide à l'Investissement contribue au déclenchement ou à l'accélération de projets indispensables au développement du football amateur en



matière notamment d'accueil et de sécurité des joueurs : réfection de terrains, création d'aires de jeu en synthétique, installation d'éclairages, mise en conformité, vestiaires-douches, sanitaires, clôtures, foyers d'accueil...



● Montant de l'aide versée au titre du fonds d'aide à l'investissement

**28,7 MILLIONS D'EUROS**  
VERSÉS DIRECTEMENT  
PAR LA LFP AU FOOTBALL  
AMATEUR EN 2007/2008



Depuis 2002, 3 648 dossiers ont ainsi été subventionnés pour un montant total de 49,3 millions d'euros. Jouant à plein son effet de levier auprès des collectivités, le FAI avait permis d'obtenir 606 millions d'euros de réalisations (en date du 30 juin 2007).

A ce dispositif vient s'ajouter une contribution de plus de 9 millions d'euros en 2005/2006, qui s'établira à 13,5 millions d'euros en 2007/2008 :

- 3 millions d'euros versés au titre notamment des levers de rideau et du championnat National ;
- de nouvelles aides ciblées et citoyennes, à hauteur de 2,5 millions d'euros en 2005/2006, 4,5 millions d'euros en 2006/2007 et 6 millions d'euros en 2007/2008 (la LFP aidera au recrutement de cent cinq responsables techniques départementaux chargés du football des plus jeunes, soutiendra les Districts et les Ligues dans la lutte contre les incivilités et le développement du football féminin et apportera son soutien aux championnats nationaux seniors) ;
- le financement des sélections des jeunes et des espoirs, dans la limite de 2,5 millions d'euros en 2005/2006, 2,8 millions d'euros en 2006/2007 et 3,1 millions d'euros en 2007/2008 ;
- 1,3 million d'euros annuels pour le financement des centres de pré-formation et de l'INF Clairefontaine.



## 5 MILLIONS D'EUROS DE REDEVANCES VERSÉES PAR LES SA AUX ASSOCIATIONS SUPPORTS

### Les clubs professionnels interviennent aussi de manière importante pour le football amateur

Les clubs professionnels contribuent également au développement du football amateur au travers des indemnités de pré-formation. Les clubs et districts amateurs reçoivent ainsi chaque année environ 2 millions d'euros des clubs professionnels. De plus, les clubs professionnels contribuent au développement du football amateur à travers leurs propres sections amateurs. A titre d'exemple, les redevances versées par les sociétés sportives aux associations supports pour l'utilisation des marques, logos et signes distinctifs s'élevaient à 5 millions d'euros pour la saison 2006/2007.

Enfin, en participant à la Coupe de France, les clubs professionnels contribuent aux recettes de la compétition, et ce au profit des clubs amateurs qui voient leurs exploits récompensés financièrement, et de la FFF.

## La LFP soutient toujours plus les autres disciplines sportives

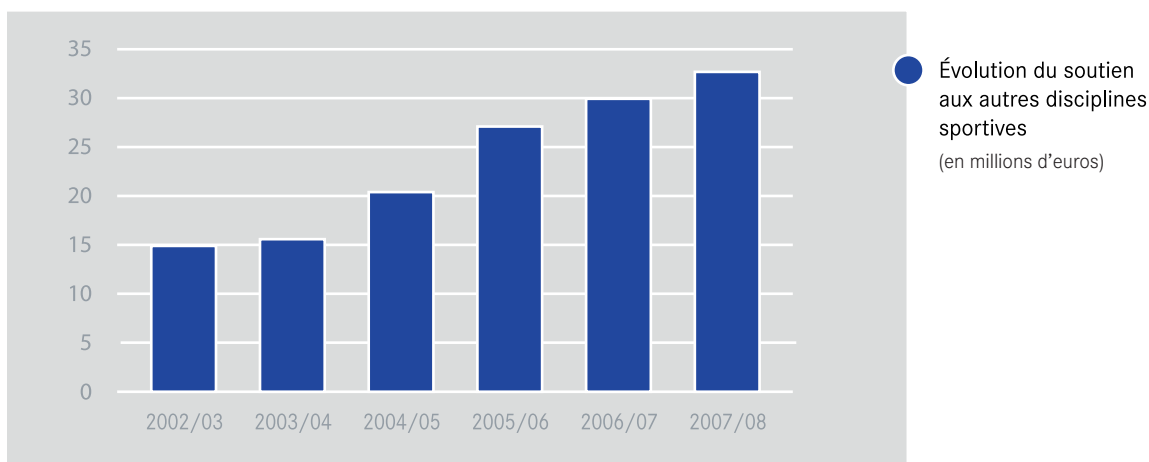
Le soutien du football professionnel aux autres disciplines sportives se traduit par une contribution au Centre National de Développement du Sport (CNDS). La LFP a ainsi versé 32,5 millions d'euros au titre de la saison 2006/2007.

Pour financer son action, le CNDS dispose également des prélèvements sur la Française des jeux.

## UN SOUTIEN ANNUEL AUX AUTRES DISCIPLINES SPORTIVES QUI A ATTEINT 32,4 MILLIONS D'EUROS EN 2005/2006

Les sommes versées par la LFP ont ainsi contribué à financer :

- les projets de 45 000 associations locales ;
- la politique des fédérations sportives, en matière



## Le CNDS

Depuis le 31 décembre 2005, le FNDS a laissé place au Centre national pour le développement du sport (CNDS), un nouvel établissement public placé sous la tutelle du Ministre des Sports chargé de fixer ses orientations. Trois missions lui ont été affectées : le développement de la pratique sportive par tous les publics, l'aménagement du territoire dans le domaine sportif et la promotion du rayonnement international du sport français. (par le financement des actions du CNOSF et la mise en œuvre du programme national de développement du sport 2006/2008).



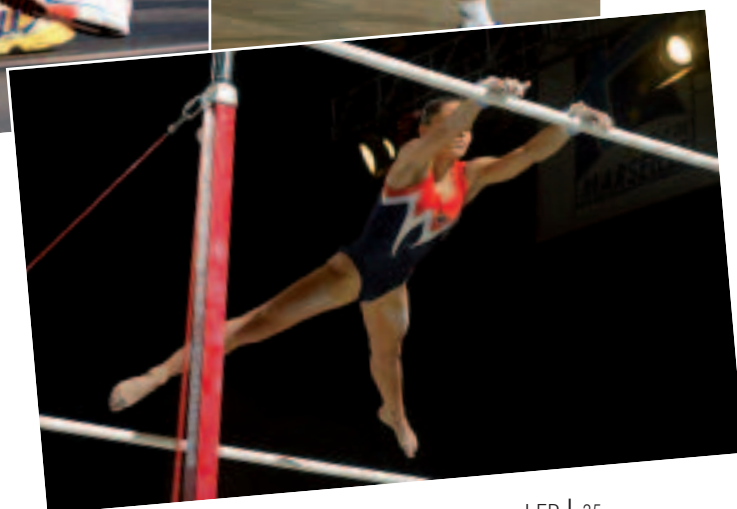
de prévention par le sport, de protection des sportifs et de promotion des métiers du sport ;

- des rénovations et constructions d'équipements (INSEP, CREPS, remise en état des installations sportives endommagées à la suite d'évènements imprévus comme l'explosion de l'usine AZF à Toulouse) ;
- le programme national de développement du sport, qui a pour ambition de développer la pratique sportive pour le plus grand nombre, de mieux préparer les élites sportives pour les grandes compétitions et de renforcer le rayonnement sportif international de la France.



LE FINANCEMENT  
DE PROJETS DE PLUS DE  
45 000 ASSOCIATIONS

UN SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS ET AUX PROJETS  
DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DANS TOUS TYPES  
DE SPORTS





# Un engagement humanitaire et citoyen

## Un football comme un outil éducatif et de cohésion sociale

En 2007, la Ligue de Football Professionnel et l'Agence pour l'Éducation par le Sport ont valorisé, pour le troisième année consécutive, les projets exemplaires utilisant le football comme un outil éducatif et de cohésion sociale, et renforcé leur action dans la lutte contre la violence dans le football.

## UN ENGAGEMENT POUR L'ÉDUCATION À TRAVERS LE PROGRAMME EDUCAFOOT

Le 15 octobre 2007, un jury de personnalités constitué d'experts, de membres de la LFP, de l'Agence pour l'Éducation par le Sport et des partenaires médias de



l'opération (Canal +, Metro) ont décidé de primer 8 associations : la Ligue de Bretagne, le District Flandre, le District de Var, le Football Club Encagnane, le Cercle Sportif des Quartiers Libres de Choisy et l'Amicale des éducateurs de Football de Seine et Marne Nord, qui luttent en faveur du sport, de la prévention et de la citoyenneté. Mais aussi, le FCO Firminy, qui lutte pour l'égalité des chances, et l'ALSEA, qui travaille pour l'insertion professionnelle dans le sport.

## UN SOUTIEN RÉCURRENT DE LA LFP ET DES CLUBS À DE NOMBREUSES ACTIONS HUMANITAIRES

Ces huit lauréats recevront 3.000 euros pour mener à bien leur projet et bénéficieront d'une visibilité sans précédent avec un reportage diffusé sur Canal + et un autre dans le journal Metro, partenaires médias de l'opération.

Le but de cette initiative est de soutenir les valeurs fondamentales du sport : la loyauté, l'équité, le respect et la prévention contre la violence dans le football.

## La LFP continue à appuyer de nombreuses actions humanitaires

- La LFP soutient différentes associations. En 2006/2007, la LFP aura versé 172 000 euros à différentes œuvres.
- Depuis la saison 2005/2006, la LFP accompagne l'Unicef pour la protection de l'enfance. En décembre 2006, les clubs de Ligue 1 ont mis aux enchères les maillots de leurs joueurs au profit de l'Unicef. Leur don a contribué à financer une vaste campagne de vaccination contre la rougeole auprès de 9 millions d'enfants.
- Le Téléthon fait également partie des initiatives soutenues par la LFP, qui y participe chaque année et dont elle est l'un des fondateurs. La LFP a ainsi versé 250 000 euros sur les cinq dernières années.
- De plus, les clubs, dans le cadre du Challenge Officiel du Fair-Play organisé conjointement par la LFP et l'UCPF, reversent à des projets associatifs les montants des amendes collectées tout au long de la saison. Depuis 1995, près de 1 million d'euros a été ainsi versé. A titre d'exemples, on peut citer le soutien à Enfants du Monde, Transforme (l'Association Fédérative Française des Sportifs Transplantés et Dialysés), l'AIRG (Association pour l'Information et la Recherche sur les maladies rénales Génétiques), Foot Citoyen, Les Paralysés de France, Verseau (association qui soutient les victimes de maladies ou accidents graves), Culture Foot Solidaire (mise en réseau de différents acteurs dans le but de stabiliser le jeune footballeur africain et accompagner son intégration socio-sportive en France), ou encore Cecifoot.

## Les clubs mènent de nombreuses initiatives à titre individuel

A ces actions, viennent s'ajouter les nombreuses opérations menées par les clubs à titre individuel : intégration, lutte contre le racisme, soutien aux associations locales, etc... La politique sociale des clubs professionnels s'est développée au cours des dernières années. Le football professionnel encourage

désormais un véritable travail de fond, en relation notamment avec les structures locales et les éducateurs sociaux, pour faire du sport un vecteur majeur d'intégration. Avec une volonté commune de mettre en place des opérations pérennes, les clubs développent différentes initiatives.

### Quelques actions en chiffres

- Le Montpellier Hérault SC, partenaire de l'association oeuvrant pour les enfants hospitalisés "un maillot pour la vie", assure la présence de ses joueurs aux goûters organisés par les hôpitaux de la région.
- L'OGC Nice participe activement à des opérations humanitaires et citoyennes telles que "SOS Racisme", "Parole d'Ecole", "Bouchons d'amour", "Le Téléthon" ou encore "Enfants sans douleur".
- Le FC Girondins de Bordeaux soutient quant à lui les deux organismes que sont "Pharmaciens Sans Frontières / Comité International" et "Mecenas Chirurgie Cardiaque".
- Le LOSC Lille Métropole, en tant qu'entreprise citoyenne, choisit comme chaque année d'apporter son soutien au profit d'associations et d'actions citoyennes comme "Capucine", qui apporte son soutien aux malades atteints de leucémie ou encore "Symbole", qui ouvre pour l'égalité des chances et sensibilise la jeunesse à la prévention des discriminations par le théâtre et les arts vivants.
- L'US Boulogne CO, organise chaque soir de match des actions au profit d'associations humanitaires : "Sidaction", "Rires et Médecin", "A chacun son Everest". C'est également un acteur Social de la ville

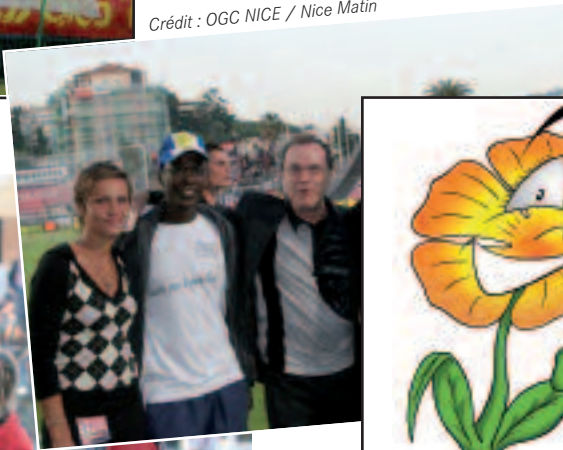
de Boulogne-Sur-Mer via ses actions dans le cadre d' "Entreprise Citoyenne".

- Le Mans Union Club 72 a lancé cette saison son service social "Génération MUC 72" afin d'élargir son implication dans le domaine humanitaire, associatif et caritatif (relations de proximité, aides à la formation et à l'insertion et participations aux grandes causes nationales et internationales...).
- Le Racing Club de Lens a, de son côté, effectué un don de 40 000 euros à l'association "Noël heureux avec eux", en plus de la présence régulière de joueurs et dirigeants à diverses manifestations pour des associations comme ELA ou le Téléthon.
- En partenariat entre l'Etablissement Français du sang et le club du CS Sedan une action commune a été menée "le CSSA-don du sang, le match gagnant!". Une implication de bénévoles, plusieurs heures de travail, de réunions ont permis d'arriver à une incroyable réussite collective.
- Le Toulouse FC a développé depuis plusieurs années déjà, deux programmes éducatifs parallèles dirigés vers les enfants : Jouons ensemble et Jeunes Citoyens Supporters. Ces deux projets ont pour but de sensibiliser les jeunes à la non-violence, au civisme et au respect de l'autre, sur les terrains de football, comme dans les tribunes.





Crédit : OGC NICE / Nice Matin



Crédit : OGC Nice / Nice Matin



# Le plus grand spectacle français

3

## 3.1 LIGUE 1

L'OMPIQUE LYONNAIS SEUL DANS L'HISTOIRE  
AFFLUENCES ET ABONNÉS  
AUDIENCES  
BILAN MERCATO  
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL  
IMAGE DE LA LIGUE 1  
NOUVEAUX STADES

## 3.2 LIGUE 2

METZ RETROUVE LA LIGUE 1  
AFFLUENCES ET ABONNÉS  
UNE EXPOSITION MÉDIATIQUE ACCRUE POUR LA LIGUE 2

## 3.3 COUPE DE LA LIGUE

UN NOUVEAU FORMAT POUR LA COUPE DE LA LIGUE 2008  
BORDEAUX VAINQUEUR  
UNE ÉDITION 2008 BIEN LANCÉE

## 3.4 COUPES D'EUROPE

LIGUE DES CHAMPIONS  
COUPE UEFA  
INDICE UEFA



# Ligue 1

## Lyon seul dans l'histoire

L'Olympique Lyonnais remporte un sixième titre consécutif, une performance sans précédent en France, et s'installe plus que jamais au sommet du football français.

En finissant deuxième, l'Olympique de Marseille se qualifie pour la Ligue des Champions. Jusqu'à la dernière seconde, le suspense restera à son comble pour le gain de la troisième place qualificative pour la Ligue des Champions.

Le Toulouse Football Club devance finalement le Stade Rennais d'un point. 855 buts ont été marqués cette saison, soit 2,3



## L'OLYMPIQUE LYONNAIS ÉCRIT L'HISTOIRE

buts par match, et Pedro Miguel Pauleta empoche son troisième titre de meilleur buteur (le deuxième consécutivement), avec 15 réalisations.

EQUIPE	Pts	Diff.
1. Lyon	81	+ 37
2. Marseille	64	+ 15
3. Toulouse	58	+ 01
4. Rennes	57	+ 08
5. Lens	57	+ 06
6. Bordeaux	57	+ 04
7. Sochaux	57	- 02
8. Auxerre	54	+ 00
9. Monaco	51	+ 07
10. Lille	50	+ 02
11. Saint-Etienne	49	+ 02
12. Le Mans	49	- 01
13. Nancy	49	- 07
14. Lorient	49	- 07
15. Paris	48	+ 00
16. Nice	43	- 06
17. Valenciennes	43	- 12
18. Troyes	39	- 15
19. Sedan	35	- 12
20. Nantes	34	- 20

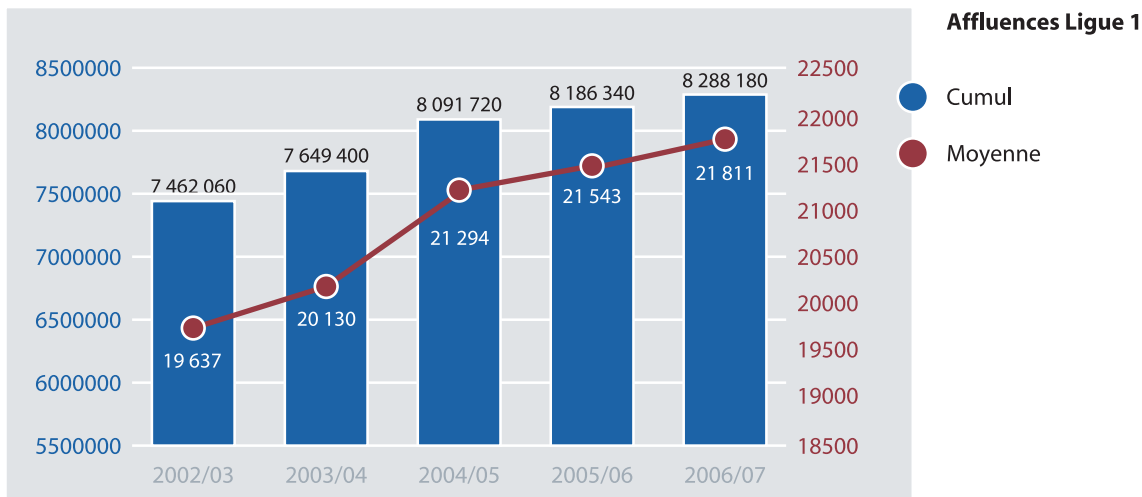




## Affluences Ligue 1

Les affluences de l'élite ont poursuivi leur progression lors de la saison 2006/2007.

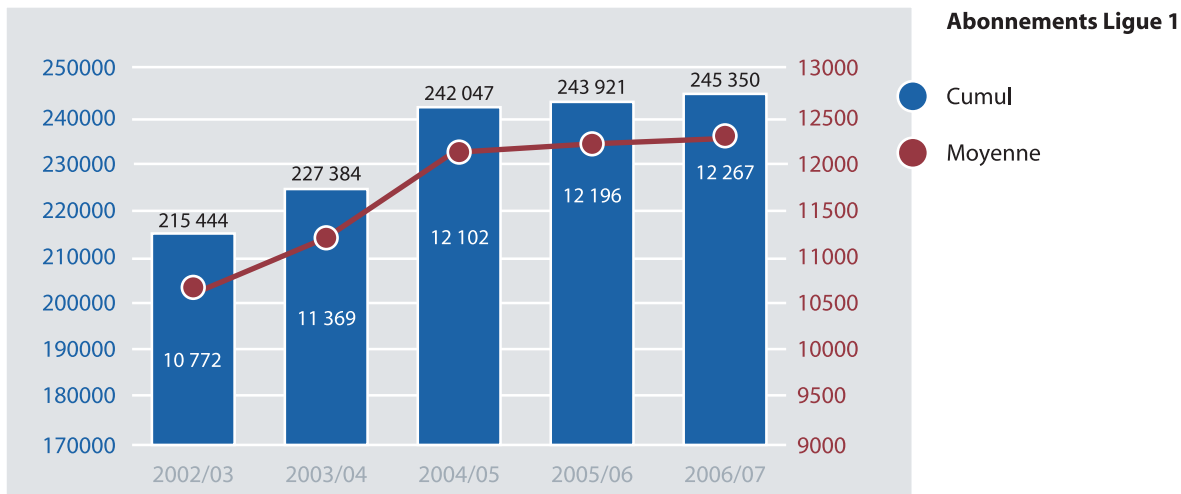
Avec presque 8,3 millions de spectateurs, record absolu, la Ligue 1 Orange continue à attirer plus de monde chaque saison, avec une hausse de 11% en 4 ans.



## Abonnements Ligue 1

L'augmentation du nombre d'abonnés suit cette courbe ascendante, avec là aussi un chiffre record de plus de 245.000 abonnés, en hausse de 14% en 4 ans.

La Ligue 1 est donc plus que jamais le premier spectacle vivant de France.



## Audiences TV : la saison de tous les records

### 1 - Les audiences des matches :

Qu'il s'agisse des matches diffusés en day time ou des matches diffusés en prime time, les audiences moyennes constatées cette saison atteignent leur plus haut niveau historique.

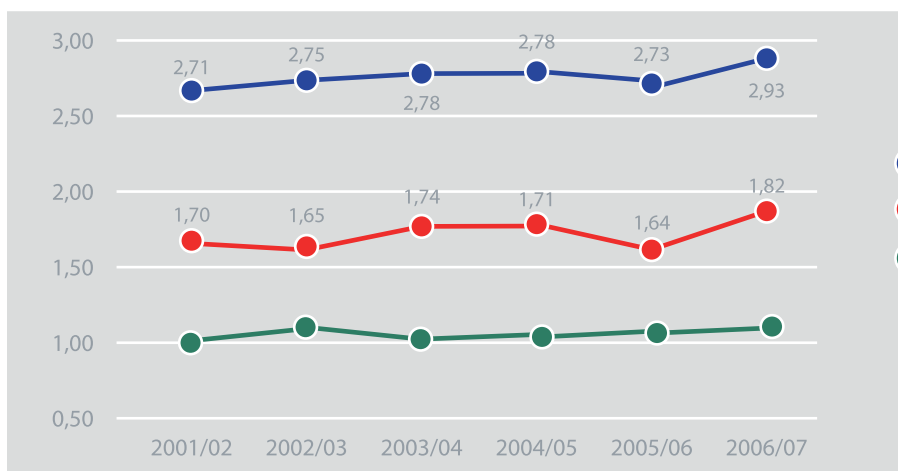
114 matches de Ligue 1 ont été diffusés sur les antennes du groupe Canal+ :

- 75 rencontres sur Canal+
- 39 rencontres sur Canal+ Sport

Ces retransmissions ont réuni près de 123 millions de téléspectateurs :

- Environ 109 millions sur Canal+
- Environ 14 millions de téléspectateurs sur Canal+ Sport

Tous matches confondus sur Canal+, ils étaient en moyenne 1,48 million de téléspectateurs par match de Ligue 1, soit une augmentation très nette par rapport aux saisons précédentes (+8% par rapport à la saison 2005/2006) et un record absolu depuis que Canal+ diffuse la Ligue 1.



**Evolution des audiences moyennes des matches diffusés en "day time" et en "prime time" sur Canal+ (en millions de téléspectateurs)**

- Cumul
- Prime time
- Day time

Par ailleurs, 16 matches ont dépassé la barre des 2 millions de téléspectateurs, contre cinq la saison précédente et quatre en 2004/2005.

La Ligue 1 a bel et bien franchi un cap sur Canal + lors de cette saison 2006/2007.

Quelques matches ont notamment enregistré des résultats tout à fait exceptionnels :

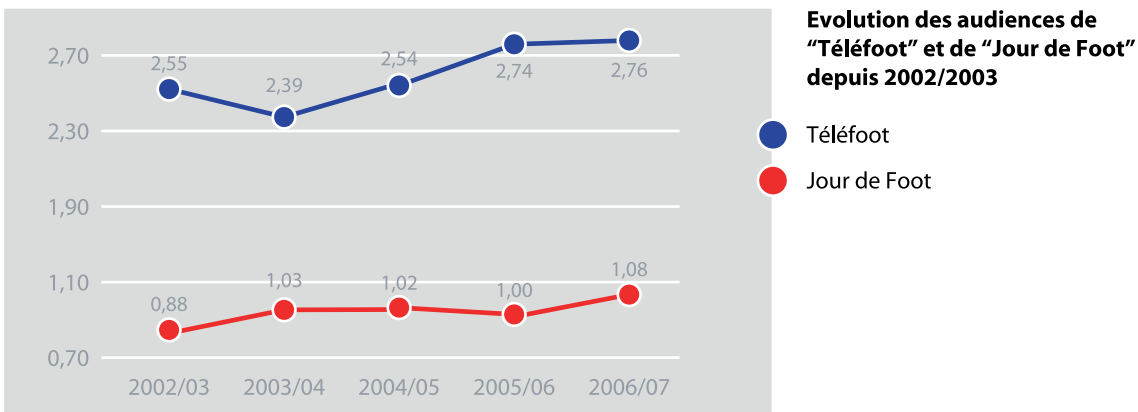
- La 3ème meilleure audience de l'histoire de la Ligue 1 sur Canal + a été réalisée à l'occasion du match OM/PSG de la 23ème journée, avec 2,86 millions de téléspectateurs.
- Pour la 1ère fois dans l'histoire de la Ligue 1, la barre des 2 millions de téléspectateurs a été franchie à l'occasion d'un match diffusé en day time : en effet, ils étaient plus de 2 millions de téléspectateurs à suivre le match ASSE/OL de la 27ème journée, dépassant ainsi largement la meilleure audience réalisée jusqu'à lors sur un match en day time (1,85 million de téléspectateurs lors du match PSG/OM de la saison 2002/2003) ;

## 2 - Les audiences des magazines :

Les audiences des magazines n'ont pas été en reste :

- Les audiences de Téléfoot ont légèrement progressé, pour atteindre 2,76 millions de téléspectateurs en moyenne chaque dimanche matin..
- Quant à l'émission Jour de Foot, elle bat également son record de téléspectateurs, avec en moyenne 1,08 million de téléspectateurs.

(en millions de téléspectateurs)



## Un mercato estival 2007 riche en paradoxes

Le marché des transferts de l'été 2007 continue sur la lancée des années précédentes : les clubs ont à nouveau été très actifs, établissant de nombreux records en matière de transferts, mais ils ont aussi été très sages quant à leur engagement financier.

Le premier fait saillant concerne les mutations franco-françaises qui poursuivent leur envolée, passant de 39 à l'été 2002 à 86 l'été dernier. Cette solution a été privilégiée par une grande majorité de clubs puisqu'elle offre de multiples avantages (meilleure adaptation du joueur, meilleure connaissance de son niveau de jeu, formation ou post-formation « à la française », absence de handicap salarial par rapport à l'étranger...). Quel intérêt y aurait-il alors à se tourner vers l'étranger pour trouver les meilleurs joueurs, alors qu'un vaste réservoir national composé de 1101 joueurs professionnels existe ?

Les recrutements en provenance de l'étranger se maintiennent à un bon niveau, légèrement supérieur, en nombre et en volume, au mercato 2006, mais assez sensiblement inférieur à la cuvée 2005. Les mutations temporaires se situent également dans le haut de la

fourchette habituellement observable au cours d'un mercato d'été.

Autre tendance de fond qui s'est confirmée cet été : la hausse des salaires, aussi bien en Ligue 1 qu'en Ligue 2. Le salaire mensuel moyen certain (hors primes) passe désormais à 41 000 euros en Ligue 1 (+8%) et à 10 900 euros en Ligue 2 (+24%). Cette donnée permet aux clubs français de conserver la plupart de leurs meilleurs joueurs (Elmander, Cissé, Benzema, Nasri...), pourtant courtisés par de prestigieux clubs étrangers. L'augmentation des salaires des joueurs est devenue cruciale pour nos clubs afin de maintenir leur compétitivité sur l'échiquier international des transferts et dans

### PLUSIEURS TENDANCES SE CONFIRMENT...

lequel ils se retrouvent en compétition avec leurs homologues anglais, allemands, espagnols ou italiens... Or, dans la plupart de ces pays, les ressources des clubs continuent de croître, notamment au travers de nouveaux contrats de droits audiovisuels en hausse, ce qui renforce leur attractivité sportive et salariale.

Le manque de visibilité sur la principale ressource des clubs (droits audiovisuels) ainsi que la forte compétitivité économique des autres championnats européens a

## Les tendances du marché

### Ce n'est plus l'Amérique

Le continent sud-américain, traditionnellement grand pourvoyeur de joueurs, en nombre et en valeur, a vu sa cote baisser fortement parmi les recruteurs français. Seuls 5 joueurs sont arrivés d'Amérique du Sud, pour un total de 6,5 M€. Pour mémoire, les clubs français avaient investi plus de 21 M€ uniquement au Brésil lors du mercato d'été 2006...

### L'Angleterre retrouve la première place

La bonne santé financière des clubs anglais leur permet de retrouver la première place en terme d'attractivité (près de 69 M€ dépensés en Ligue 1 et, phénomène nouveau, plus de 7 M€ en Ligue 2). L'Angleterre reprend ainsi le leadership à l'Espagne.

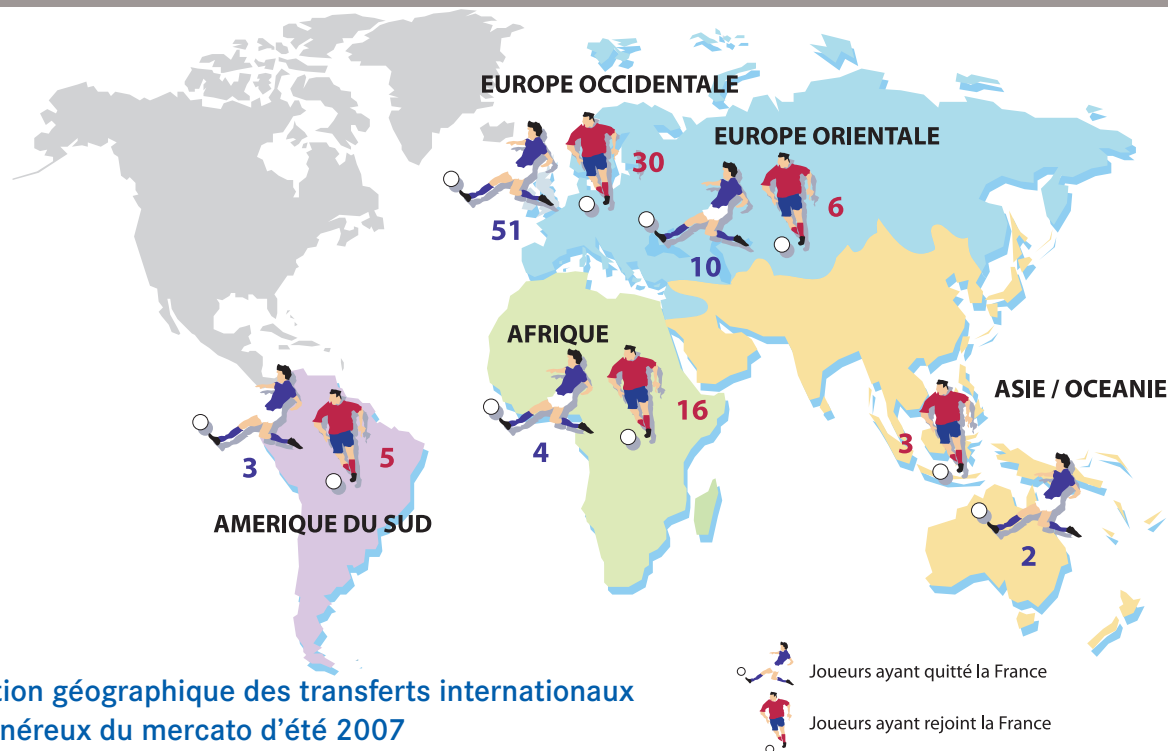
### A l'Est, du nouveau

Alors que les pays d'Europe de l'Est représentaient surtout un réservoir de joueurs pour nos clubs, plusieurs clubs russes et ukrainiens utilisent désormais leur nouvelle puissance financière pour recruter en France. Les clubs russes et ukrainiens ont ainsi investi près de 18 M€ en cumulé sur des joueurs de Ligue 1 et de Ligue 2.

### Un déficit de joueurs venus de l'étranger

Pour la première fois lors d'un mercato estival, le nombre des arrivées de joueurs a été inférieur au nombre de départs. Au final, 10 départs vers l'étranger n'ont pas été compensés. Ce déficit de joueurs offre des opportunités pour nombre de jeunes de débiter ou d'acquérir du temps de jeu en équipe professionnelle.





### Répartition géographique des transferts internationaux à titre onéreux du mercato d'été 2007

incité les clubs français à procéder à des nombreuses ventes de précaution (préservation de leur santé économique) et/ou d'opportunité (possibilité de vente à un bon prix) afin de pouvoir assumer leur politique salariale expansionniste.

Ainsi, les cessions à l'étranger progressent aussi bien en nombre qu'en volume pour atteindre 70 transferts pour un montant global de 193,5 millions d'euros. D'autre part, cette contrainte financière a fortement modifié la cartographie des transferts. Les recrues en provenance d'Amérique du Sud ou d'Europe de l'Est, principaux pourvoyeurs des mercatos précédents, sont devenues rares. Au niveau des départs, les championnats européens majeurs sont toujours, largement, les meilleurs clients des clubs français. A noter toutefois, l'arrivée d'une nouvelle catégorie de pays (Russie, Ukraine) dont les clubs n'ont pas hésité à investir lourdement sur des joueurs estampillés Ligue 1 et Ligue 2.

La forte incertitude entourant le devenir des droits audiovisuels a aussi eu pour conséquence une diminution de la durée des contrats en Ligue 1. En effet, comment un club pourrait-il assurer le paiement d'un salaire élevé sur de nombreuses années, dès lors qu'une majeure partie de ses ressources est

menacée dès la saison suivante ? C'est pourquoi les clubs ont proposé davantage de contrats courts : au 31/08/07, 64% des joueurs professionnels de Ligue 1 disposaient d'une durée de vie résiduelle de leur contrat inférieure à 2 saisons, contre seulement 59% un an auparavant. Or, si une durée de contrats plus courte favorise la flexibilité salariale des clubs, elle les fragilise également quant à leur possibilité de bâtir un groupe stable sur le moyen terme en conservant leurs meilleurs éléments, convoités à l'étranger et proches de leur fin de contrat.

### ... MAIS D'IMPORTANTES NOUVEAUTÉS APPARAISSENT ÉGALEMENT !

Toutefois, ces nombreux départs pour l'étranger n'ont pas que des inconvénients puisqu'ils permettent à des jeunes joueurs de gagner du temps de jeu et de s'aguerrir (les départs de Malouda et de Tiago n'ont-ils pas ainsi permis à Ben Arfa et à Toulalan de s'imposer définitivement?).

De plus, ces cessions dégagent des ressources financières autorisant les clubs à réaliser des achats audacieux, comme l'atteste le nombre important de recrues majeures réalisées l'été dernier. En effet, le nombre de transferts pour lesquels des clubs français ont investi plus de 5 millions d'euros a doublé par rapport au mercato 2006, passant de 6 à 12 (les achats à l'étranger bondissent de 1 à 4, et les transferts franco français, augmentent de 5 à 8).

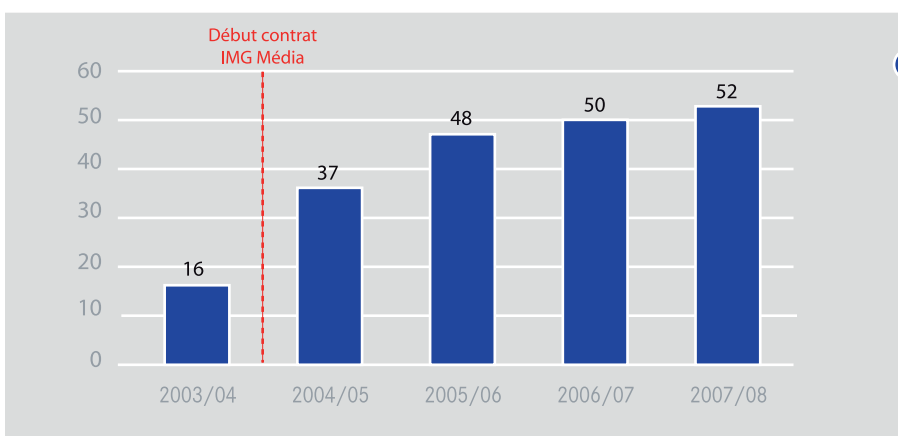
## Développement des activités internationales

Le contrat signé en 2004 avec IMG Media avait pour objectif premier d'accroître la notoriété et la visibilité de notre football à travers le monde.

Voici le bilan que l'on peut tirer après trois saisons des actions menées et de leur impact pour le football professionnel français à l'étranger.

### 1 - Progression du nombre de diffuseurs internationaux :

Un travail important de commercialisation du produit Ligue 1 auprès de nouvelles chaînes a été mené avec succès ; il s'est traduit par un triplement du nombre de diffuseurs de la Ligue 1 sur les deux premières saisons.



● Progression du nombre de diffuseurs internationaux

Le nombre de diffuseurs a ensuite progressé seulement à la marge, les contrats existants couvrant désormais la quasi-intégralité des territoires du monde.

### 2 - Progression du nombre de territoires de diffusion :

- L'augmentation du nombre de contrats signés s'est traduite par une large expansion de couverture de la Ligue 1 ;
- L'objectif de couverture géographique est atteint. 458 millions de foyers sont désormais couverts par les diffuseurs locaux des matches de Ligue 1, et ce dans la quasi-totalité des pays du monde.



### 3 - Amélioration de la qualité du produit :

Par ailleurs, un travail de fond a été réalisé pour améliorer la qualité de la retransmission du championnat à l'international.

Un arsenal de moyens de production a été mis en œuvre, de manière à fournir aux diffuseurs internationaux les images de Ligue 1 à travers :

- La mise à disposition d'un signal international sur l'intégralité des matches ;
- La réalisation de commentaires en anglais sur les trois matches décalés de chaque journée de championnat ;
- La production d'un magazine "highlights" hebdomadaire, après chaque journée de championnat.



### 4 - Opérations de promotion et de valorisation du championnat :

Enfin, un grand nombre d'actions marketing et média ont été menées, dont notamment :

- L'ouverture du site de la LFP en anglais, sous l'adresse Frenchleague.com ;
- L'édition de plaquettes commerciales et brochures d'information à destination des prospects médias ;
- La participation avec quatre clubs au salon Soccerex de Dubaï ;
- La réalisation de clips promotionnels destinés à valoriser les joueurs issus des différentes zones du monde dans leur région d'origine.

L'ensemble de ce dispositif porte également ses fruits d'un point de vue financier, puisque les revenus générés par la commercialisation des droits internationaux de la LFP ont encore progressé de 13,5% en 2006/2007, chiffre qui fait suite à une très forte progression enregistrée la saison précédente (+ 51,2%).

#### Diffusion matches Ligue 1 Saison 2007/2008

Distribué   
Non distribué 



## Diffuseurs de la Ligue 1 dans le monde en 2006/2007

### Afrique

	Chaîne
Algérie	ART, Orbit,
Angola	Canal Horizons
Benin	Canal Horizons
Botswana	Canal Horizons
Burkina Faso	Canal Horizons
Burundi	Canal Horizons
Cameroun	Canal Horizons
Cap Vert	Canal Horizons
Comores	Canal Horizons
Congo	Canal Horizons
Côte d'Ivoire	Canal Horizons
Djibouti	Canal Horizons, ART, Orbit
Egypte	ART, Orbit
Ethiopie	Canal Horizons
Erythree	Canal Horizons, ART
Gabon	Canal Horizons
Ghana	Canal Horizons
Gambie	Canal Horizons
Guinée Conakry	Canal Horizons
Guinée Equatoriale	Canal Horizons
Guinée Bissao	Canal Horizons
Kenya	Canal Horizons
Lesotho	Canal Horizons
Liberia	Canal Horizons
Madagascar	Canal Horizons
Mali	Canal Horizons
Malawi	Canal Horizons
Maroc	ART, Orbit, 2M
Mauritanie	Canal Horizons, ART, Orbit
Mozambique	Canal Horizons
Namibie	Canal Horizons
Niger	Canal Horizons
Nigeria	Canal Horizons
Ouganda	Canal Horizons
République Centrafricaine	Canal Horizons
République démocratique du Congo	Canal Horizons
Rwanda	Canal Horizons
Sénégal	Canal Horizons
Sierra Leone	Canal Horizons
Somalie	ART, Canal Horizons, Orbit
Soudan	ART, Canal Horizons, Orbit
Sao Tome	Canal Horizons
Swaziland	Canal Horizons
Tanzanie	Canal Horizons
Tchad	Canal Horizons, ART, Orbit
Togo	Canal Horizons
Tunisie	ART, Orbit
Zambie	Canal Horizons
Zimbabwe	Canal Horizons

### Amériques

	Chaîne
Argentine	Gol TV
Belize	Globosat
Bolivie	Gol TV
Brésil	<i>Globosat</i>
Canada	<i>SETENTA</i>
Caraïbes	<i>SETENTA</i>
Chili	Gol TV
Colombie	Gol TV
Equateur	Gol TV
Etats-Unis	<i>SETENTA</i>
Guatemala	Gol TV
Guyane	Gol TV
Honduras	Gol TV
Nicaragua	Gol TV
Paraguay	Gol TV
Pérou	Gol TV
Salvador	Gol TV
Uruguay	Gol TV
Vénézuéla	Gol TV
Mexique	Gol TV
Costa Rica	Gol TV
Panama	Gol TV

### Asie-Pacifique

	Chaîne
Australie	SBS
Bangladesh	Goal TV
Brunei	Goal TV
Cambodge	Goal TV
Chine	Goal TV European Soccer Channel, CCTV5
Corée du Sud	SBS
Hong Kong	Goal TV
Inde	Goal TV
Indonésie	Goal TV
Japon	JSports
Laos	Goal TV
Macao	Goal TV
Maldives	Goal TV
Malaisie	Goal TV
Myanmar	Goal TV
Pakistan	Goal TV
Philippines	Goal TV
Singapour	Goal TV
Sri Lanka	Goal TV
Taiwan	Goal TV
Thaïlande	Goal TV
Vietnam	Goal TV

### Europe

	Chaîne
Albanie	Top Channel
Allemagne	DSF/Première
Arménie	HAY TV
Autriche	Première
Belgique	BETV/Telenet
Bosnie	OBN TV/IKO
Bulgarie	Diema Vision
Chypre	Supersport
Danemark	Viasat Sport
Espagne	Canal+
Estonie	Viasat Sport
Finlande	Viasat Sport
Géorgie	Lelo TV Channel
Grèce	Supersport
Hollande	Canal+ Talpa
Hongrie	Sport 1
Irlande	Setanta
Italie	Sky
Lettonie	Viasat Sport
Liechtenstein	Première
Lituanie	Viasat Sport
Luxembourg	Première
Macedoine	TV4
Norvège	Viasat Sport
Pologne	Canal+
Portugal	Sport TV
Republique Tchèque	Pragosport
Roumanie	IKO
Royaume Uni	Setanta, Channel 5
Russie	NTV+
Serbie	IKO
Slovaquie	Pragosport
Slovenie	IKO
Suède	Viasat Sport
Suisse	Première
Turquie	KANAL A, TRT
Ukraine	NTV+
Pan Europe	Eurosport



**Moyen-Orient**

	<b>Chaîne</b>
Abu Dahbi	ART, Orbit
Ajman	ART, Orbit
Arabie Saoudite	ART, Orbit
Bahrain	ART, Orbit
Dubai	ART, Orbit
Egypte	ART, Orbit
Emirats Arabes Unis	ART, Orbit
Fujairah	ART, Orbit
Irak	ART, Orbit
Iran	ART, Orbit
Israël	Sport 5
Jordanie	ART, Orbit
Koweït	ART, Orbit, Al Dowaly
Liban	ART, Orbit
Lybie	ART, Orbit
Malta	ART
Oman	ART, Orbit
Palestine	ART, Orbit
Qatar	ART, Orbit
Ras Al Khaïmeh	ART, Orbit
Sharjah	ART, Orbit
Syrie	ART, Orbit
Umm Al Quwain	ART, Orbit
Yemen	ART, Orbit

**Monde**

	<b>Chaîne</b>
En langue française	TV5 hors France, Monaco, Belgique, Suisse
	SNTV
	Futbol Mundial
	Trans World Sport
	Goalissimo



## La Ligue 1, un spectacle plébiscité par les Français

En 2006/2007, la Ligue 1 s'est affirmée plus que jamais comme la sage favorite des Français.

Ses atouts sportifs sont largement reconnus par son public à travers l'hexagone. Ainsi, une étude de TNS Sport réalisée à l'issue de la saison, en juin 2007, révèle que les amateurs de football attribuent entre autres les qualités suivantes à la Ligue 1 :

- De très bons joueurs 93%
- Un révélateur de nouveaux talents 88%
- Un championnat ouvert 74%

### De très bons joueurs, de nombreux internationaux

Tout le monde s'accorde à dire que les joueurs de Ligue 1 sont de très bons joueurs. Ceci semble en effet logique, lorsque l'on sait que plus du tiers des joueurs de Ligue 1 (35% exactement) étaient internationaux dans leurs pays respectifs en 2006/2007. La Ligue 1 est donc une compétition qui accueille de nombreux joueurs internationaux. Pour mémoire, 47 joueurs de Ligue 1 ont par exemple disputé la Coupe du Monde FIFA 2006.

Par ailleurs, la Ligue 1 demeure la première compétition de prédilection des joueurs de l'Equipe de France. En 2006/2007, 34 joueurs ayant porté le maillot bleu évoluaient en Ligue 1.

### Un révélateur de nouveaux talents

Le football français est reconnu dans le monde entier pour la qualité de sa formation. C'est certainement pour cette raison que la très grande majorité des personnes interrogées voient dans la Ligue 1 un vivier de nouveaux talents.

La Ligue 1 est, à plusieurs titres, le championnat de l'avenir :

- L'âge moyen des joueurs de Ligue 1 est de 24,9 ans, contre entre 25,7 et 26 ans pour tous les autres grands championnats européens (source Centre International d'Etude du Sport) ;
- La Ligue 1 est le premier championnat formateur de joueurs nominés pour la distinction de meilleur joueur FIFA de l'année (17 nominations de joueurs formés en France sur 2005, 2006 et 2007) ;
- De nombreux jeunes joueurs de Ligue 1 sont déjà internationaux français : Nasri, Benzema, Toulalan, Ben Arfa, et d'autres sélections : Mbia, Chamakh, Jemaa, Taiwo...

### Un championnat ouvert, un suspense fort

La qualité de la formation des clubs français et un système de répartition privilégiant la solidarité expliquent probablement une autre spécificité reconnue de la Ligue 1 : c'est un championnat particulièrement ouvert, une compétition où tout le monde peut battre tout le monde.

Les chiffres prouvent que la Ligue 1 est le plus homogène des grands championnats européens, ce qui est l'assurance d'un suspense fort.

Ainsi, sur la saison 2006/2007 :

- La Ligue 1 est le championnat où l'écart est le plus faible entre les équipes du haut et du bas du classement (14,8 points d'écart contre 24,4 en Angleterre) ;
- A trois journées de la fin, 9 clubs étaient encore en lice pour la qualification en Ligue des Champions et 6 clubs pouvaient encore descendre en Ligue 2.

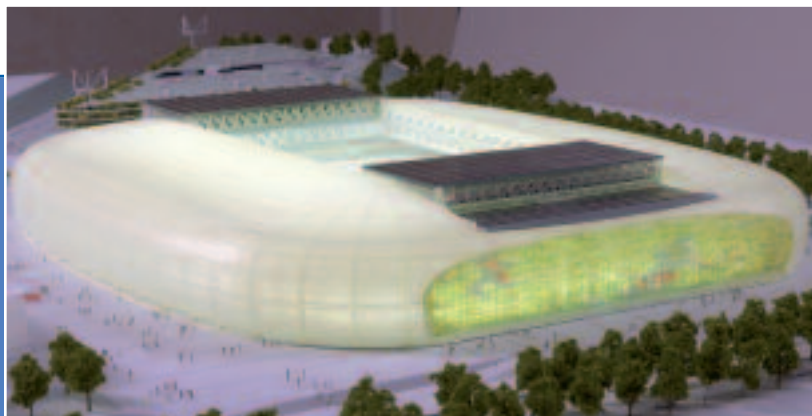
## Les projets de stades lancés en France ...

Pour la saison 2006/2007, 7 projets sont effectivement lancés (Grenoble, Reims, Le Mans, Valenciennes, Lyon, Dijon, Ajaccio).

- **Stade de Lille** : Un projet bien avancé.  
Le conseil de La LCMU du 13 octobre 2006 a choisi le site dit de la Borne de l'espoir, situé sur les communes de Villeneuve d'Ascq et Lezennes pour la construction d'un grand Stade à Lille. La LCMU a choisi courant février 2008 choisir le constructeur du stade, ce sera le constructeur effaïge.
- **Stade de Nice** : Le projet d'un nouveau Stade doit être relancé.
- **Stade du havre** : La Communauté d'Agglomération havraise a pris la décision d'engager dès cette année une étude de faisabilité, pour la construction d'un nouveau stade.

## Projets de constructions ou Agrandissements lancés

- **Stade de Grenoble** : "Stade d'agglomération" - projet en centre ville.  
- Construction en centre ville d'un nouveau stade de 22.000 places en remplacement du vétuste stade Lesdiguière de 11.000 places.  
- Travaux en cours / livraison prévue : Février 2008  
- Coût : 72 millions d'euros / financement publique  
- 13 000 m2 de locaux divers  
- Le club à financé 6 millions d'euros pour faire du stade d'agglomération un stade intelligent (équipements informatiques pour la sécurité, le divertissement, le merchandising...)
- **Stade de Reims** : projet lancé depuis 5 ans ! Un peu oublié mais bien réel.  
- Reconstruction du vieux stade Delaune sur le même site.  
- Projet de 25.000 places / livraison prévue : fin 2007  
- Coût : 54 millions d'euros / Financement public
- **Stade du Mans** : validé le 19/01/2006 par la Municipalité  
- Projet de 25.000 places couvertes / multi événements / livraison prévue : 2009/2010  
- Coût : 50 millions d'euros  
- Site : Antares le Mans (à côté du Zénith)
- **Stade de Valenciennes** :  
- La Communauté d'Agglomération (qui s'est réunie le 23 mars 2006) a voté la construction d'un nouveau stade .  
- 1000 places de parking  
- Projet de 25.000 places , livraison prévue : Saison 2009 /2010  
- Coût : 45 millions d'euros (hors taxe) / Financement publique
- **Stade de Lyon** : objectif, un stade semblable à l'Emirates Stadium d'Arsenal  
- Actuellement en cours d'études à l'OL. Projet mené très discrètement.  
- Objectif : 55.000/60 000 places / dédié au football  
- Financement privé  
- Livraison prévisible : 2011
- **Stade d'Ajaccio** :  
- 13 500 places  
- Date de livraison: 2008/2009  
- Fonds privés (**Société Sportfive, Ajaccio**)  
- Coût global : 9 millions d'euros
- **Stade de Dijon** :  
- 17 à 22 000 places  
- Tribune Nord et Sud doit être livrée entre 2008-09  
- Projet final 2012  
- Coût global: 50 millions d'euros.
- **Stade de Lens** :  
- Projet d'agrandissement du stade Bollaert portant sa capacité de 41 .000 à 50.000 places  
- Ce projet comporte un volet hôtelier, commercial, et la construction de salles de congrès (notamment une salle de 2.500 places)  
- Le secteur Bollaert, à mi-chemin entre la gare et le Louvre-Lens, sera l'un des trois accès au musée. La question du stationnement sera également intégrée, avec un parking Bollaert amélioré  
- Coût : 60 à 90 millions d'euros





# Ligue 2

## Metz retrouve la Ligue 1

Le FC Metz, équipe la plus jeune de Ligue 2, remonte en Ligue 1 un an après l'avoir quittée. Le Stade Malherbe de Caen et le Racing Club de Strasbourg suivent le même chemin au terme d'une saison palpitante où 901 buts ont été inscrits (record des 9 dernières saisons) et où, pour la première fois dans l'histoire de la Ligue 2, la barre des 2,5 millions de spectateurs a été franchie.

**METZ, CAEN ET STRASBOURG  
SUR LE PODIUM D'UNE LIGUE 2  
TOUJOURS PLUS SUIVIE**



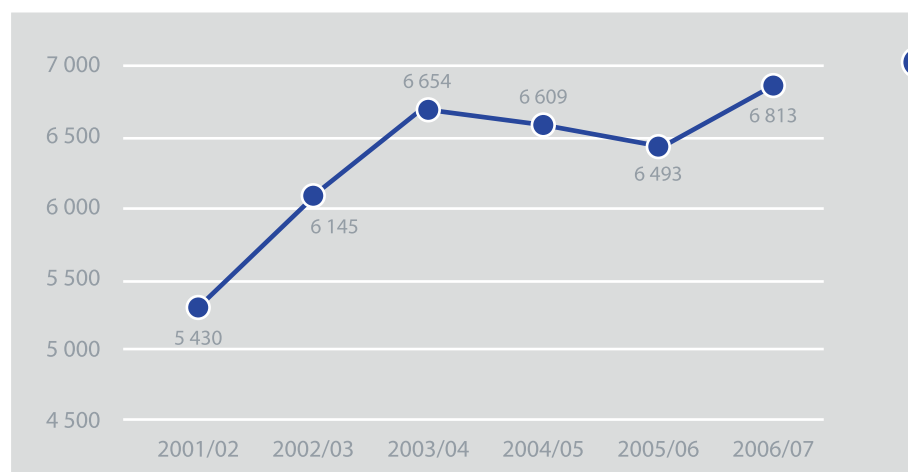
EQUIPE	Pts	Diff.
1. Metz	76	+ 32
2. Caen	71	+ 25
3. Strasbourg	70	+ 14
4. Amiens	69	+ 15
5. Grenoble	59	+ 12
6. Le Havre	56	+ 14
7. Châteauroux	54	- 02
8. Dijon	54	- 03
9. Bastia	53	+ 03
10. Gueugnon	48	- 05
11. Reims	47	- 03
12. Ajaccio	47	- 06
13. Guingamp	46	+ 01
14. Brest	45	+ 00
15. Montpellier	44	- 07
16. Niort	44	- 08
17. Libourne	44	- 09
18. Créteil	40	- 17
19. Istres	35	- 28
20. Tours	26	- 28





## Affluences Ligue 2

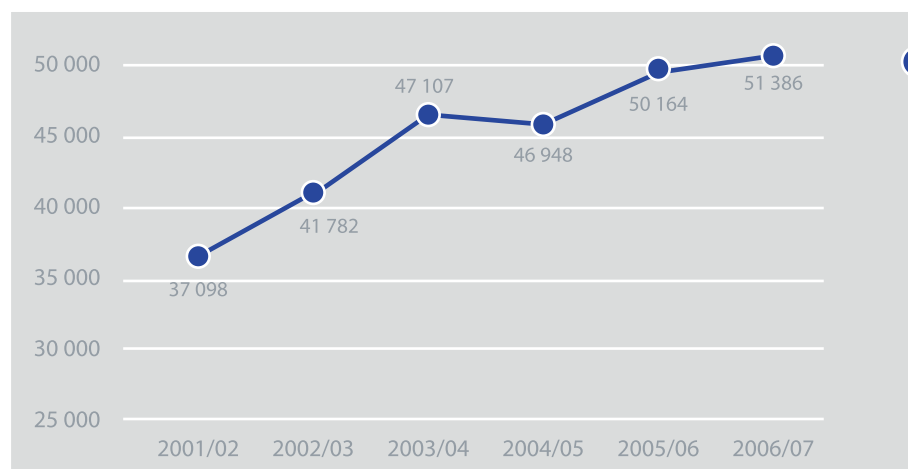
- Le record d'affluence a été établi avec la meilleure affluence moyenne de l'histoire de la Ligue 2: en moyenne, lors de chaque match de Ligue 2, ils étaient 6813 spectateurs, ce qui correspond à une augmentation de près de 5% par rapport à la saison 2005/2006. Au global, sur l'ensemble de la saison 2006/2007, ce sont près de 2,6 millions de spectateurs qui se sont massés dans les stades de Ligue 2.



Evolution de l'affluence moyenne en Ligue 2 depuis 2001/02

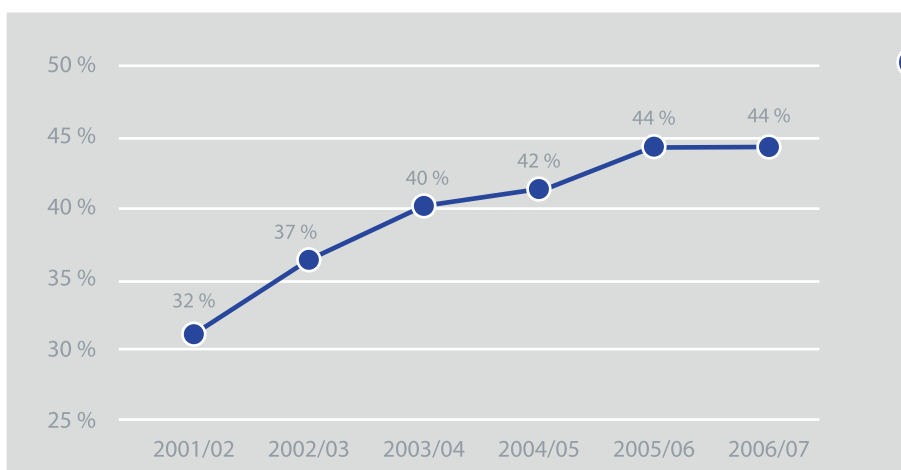
## Abonnements Ligue 2

- Record du nombre d'abonnés : le nombre d'abonnés dans les clubs de Ligue 2 a continué sur sa tendance des dernières saisons pour atteindre un nouveau record lors de la saison 2006/2007 avec au total plus de 51 000 abonnés, soit une augmentation de +2,4% par rapport à la saison 2005/2006



Evolution du nombre d'abonnés en Ligue 2 depuis 2001/02 à 2006/07

Quant au taux de remplissage des stades de Ligue 2, il s'est stabilisé autour de 44%, à un niveau équivalent à celui de la saison 2005/2006

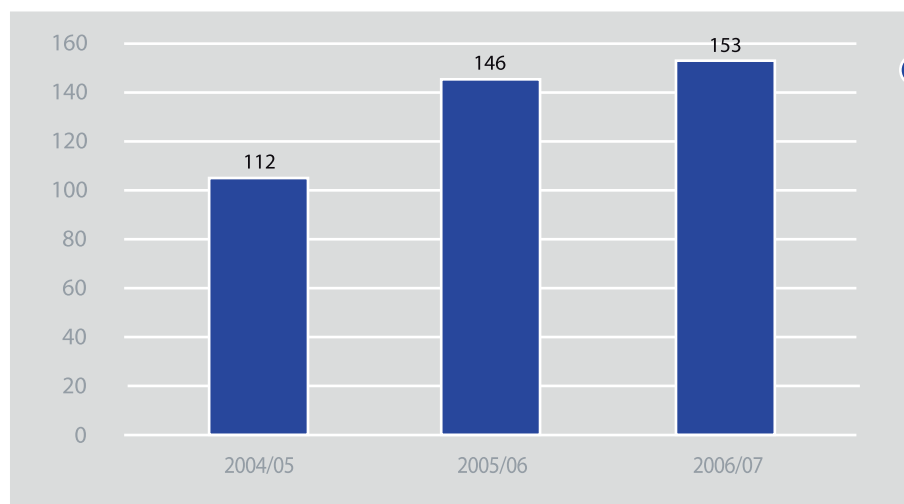


● Evolution du taux de remplissage en Ligue 2 depuis 2001/02



## Exposition médiatique

Dans la lignée des saisons précédentes, ce sont 74 matches et 2 multiplex de Ligue 2 Orange qui ont été diffusés par Eurosport lors de la saison 2006/2007, à raison de deux matches par journée de championnat : un match le vendredi soir et un match le lundi soir.



Evolution de l'audience moyenne des matches de Ligue 2 Orange sur Eurosport depuis la saison 2004/05 (en milliers de téléspectateurs)

Ce dispositif a, cette saison encore, été complété par un magazine spécifiquement dédié à la Ligue 2 Orange, Ligue 2 Mag, diffusé sur Eurosport tous les lundis soirs en avant-match.

En moyenne, lors de la saison 2006/2007, ce sont 153 000 téléspectateurs qui ont suivi chaque match de Ligue 2 Orange sur l'antenne d'Eurosport, ce qui représente au total plus de 11,4 millions de téléspectateurs sur l'ensemble de la saison.

Depuis la saison 2004/2005, le succès des matches de Ligue 2 Orange sur Eurosport ne se dément pas : si les audiences sont en hausse de près de 5% par rapport à la saison 2005/2006, cette hausse s'élève à plus de 36% par rapport à la saison 2004/2005!

# Coupe de la Ligue



## Bordeaux, vainqueur sur le fil

31 mars 2007, Stade de France, 88e minute de jeu. Henrique s'élève plus haut que tout le monde, place une tête magistrale et offre la victoire aux Girondins de Bordeaux face à l'Olympique Lyonnais, pour le plus grand plaisir des milliers de supporters qui ont fait le déplacement.

Quelques instants plus tard Ulrich Ramé soulève le trophée sous une pluie de papéritos dorés, avant d'entamer un tour d'honneur qui clôturé une magnifique soirée de finale, animée d'un esprit sportif exemplaire de convivialité et de festivité.

Débutée aux alentours de 17h00 par des animations sur le parvis du Stade de France, l'événement a honoré toutes ses promesses : une superbe affiche entre le champion de France en titre et son dauphin, 79 175 spectateurs et autant d'amoureux du football, de l'animation dans les tribunes, de la musique, du spectacle, plus de 6 700 000 téléspectateurs... En bref, un nouveau succès populaire de grande envergure pour la Coupe de la Ligue.

Les Girondins remportent quant à eux leur deuxième titre, cinq ans après leur victoire face à Lorient. Ils se saisissent au passage d'une qualification en Coupe de l'UEFA qu'ils sauront faire fructifier en obtenant cette saison une première place en phase de poules.

Tableau à partir des quarts de finale



**Partenaires officiels 2006-2007**

**Partenaires medias**

**Fournisseur officiel**





## Un nouveau format pour la Coupe de la Ligue 2007

La Coupe de la Ligue vit actuellement la deuxième saison d'une nouvelle formule qui s'est rapidement imposée comme un véritable "plus" dans la construction de son identité.

Depuis l'an dernier, un "tableau intégral" entre en vigueur au stade des huitièmes de finale. Un tirage au sort complet permet de placer ainsi quatre têtes de série (les quatre premiers du championnat précédent, dont les deux qualifiés en Ligue des Champions exempts de 16e de finale) et les 12 autres équipes de Ligue 1, de Ligue 2 ou de National, encore en lice.

Cette saison, un petit ajustement

a été apporté puisque un tirage complémentaire anime désormais les quarts et demi finales de l'épreuve, pour définir l'ordre de chaque match, autrement dit désigner les équipes qui joueront à domicile ou qui se déplaceront.

Cette réforme permet en tout cas de renforcer la spécificité de la Coupe de la Ligue et de valoriser cette compétition auprès de notre public, de nos diffuseurs et de nos partenaires, en adoptant un format inspiré des plus grandes compétitions internationales (Coupe du Monde, Euro) et en permettant à chaque supporter de se projeter dans le parcours que son équipe devra accomplir pour se hisser en Finale.

Ce nouveau format s'est avéré gagnant en 2007, il confirme son intérêt en 2008, soutenant ainsi l'incontestable succès populaire que la Coupe de la Ligue démontre chaque année davantage.

Couverture télévisée et audiences sont d'ailleurs bien au rendez-vous. Un record de diffusion est annoncé cette saison avec un total de 16 directs, 1 Multiplex "A chaque région son match" et 3 exclusivités internet. Plus de 30 000 000 de téléspectateurs et d'internautes ont d'ores et déjà suivi une rencontre, soit une progression de plus de 4% par rapport à l'édition précédente, au même stade.







### Coupe de la Ligue 2008 : une édition renversante

Pas moins de 124 buts inscrits et une moyenne de 7 buts par match à l'occasion de demi-finales renversantes... L'édition 2008 de la Coupe de la Ligue a tenu toutes ses promesses alors que se profile une finale de gala face à deux anciens héros de l'épreuve.

Le 29 mars au Stade de France, les cht'tis lensois, tombeurs du Mans en demi-finale au bout de la nuit et du suspense (5-4 ap) et vainqueurs de l'édition 1999, viennent défier le PSG, double vainqueur de l'épreuve en 1995 et en 1998.

# Trophée des Champions

Le Trophée des Champions oppose le champion de France au vainqueur de la Coupe de France et marque traditionnellement l'ouverture de la saison. En 2007, l'Olympique Lyonnais,

recordman de l'épreuve, remporte son sixième trophée consécutif face au FC Sochaux (2-1). Avec plus de 30.000 spectateurs, l'édition 2007 du Trophée des Champions a rejoint

le record d'affluence signé en 2006 et réuni plus de 2,5 millions de téléspectateurs en fin d'après-midi sur France 2, pour une part d'audience de 24,6%.

# Coupes d'Europe

## Ligue des Champions

Impérial en phase de poules, où l'Olympique Lyonnais prend le dessus sur le Real Madrid, le Steaua Bucarest et le Dynamo Kiev, l'OL plie en huitièmes de finale de l'épreuve face à l'AS Rome, emmené par Francesco Totti.

Malgré des victoires remarquées sur les terres du PSV Eindhoven et face à Galatasaray, les Girondins de Bordeaux ne franchissent pas la phase de poules.

Lille, issu du tour préliminaire, crée l'exploit en poules en allant s'imposer à San Siro (2-0) face au Milan AC, futur champion d'Europe. Deuxième de son groupe, le LOSC s'efface en huitièmes de finale, d'un rien, face à Manchester United...



## Coupe UEFA

L'aventure s'arrête dès le premier tour pour le Racing Club de Lens et l'Olympique de Marseille. L'AJ Auxerre ne parvient pas à franchir la phase de poules. L'AS Nancy-Lorraine atteint les 16èmes de finale et le PSG les 8èmes de finale, où il s'efface de justesse face au Benfica

## Indice UEFA

A l'indice UEFA calculé sur cinq ans, la France devance toujours un peu l'Allemagne pour la quatrième place. La troisième place à l'indice UEFA à l'horizon 2012 est un objectif ambitieux mais qui reste envisageable.





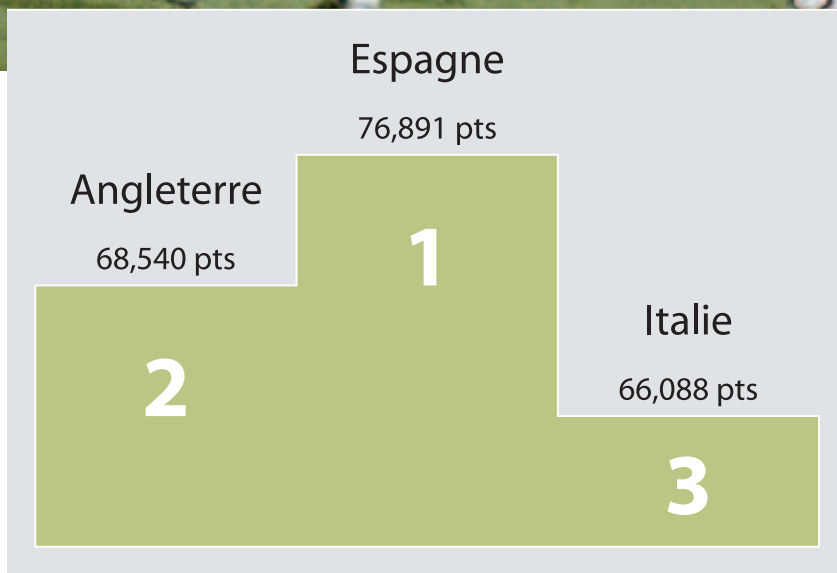
**Ligue des Champions**

FC Girondins de Bordeaux	Poule
Olympique Lyonnais	1/8 Finale
LOSC	1/8 Finale

**UEFA**

Olympique de Marseille	1 <sup>er</sup> tour
AJ Auxerre	Poule
AS Nancy Lorraine	1/16 Finale
FC Girondins de Bordeaux	1/16 Finale
Paris SG	1/8 Finale
RC Lens	1/8 Finale

**Classement UEFA  
(saison 2003 à 2007)**





# La LFP, une institution en mouvement

4

## 4.1 L'ORGANISATION DE LA LFP

MISSIONS

ORGANIGRAMME

RÉFORME DES STATUTS

RAPPORT FINANCIER : ANALYSE DES COÛTS DE STRUCTURE DES LIGUES

ISYBILL

## 4.2 LA LFP, UN ORGANISME INNOVANT

AU SERVICE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL ET DES CLUBS

LA LFP, ORGANISATEUR ET PROMOTEUR DU GRAND SPECTACLE DU FOOTBALL

LA LFP AU SERVICE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL

LES COMMISSIONS EN ACTION

# L'organisation de la LFP

## Missions et valeurs

La LFP exerce une mission de service public. Elle a pour mission de :

### a) Organiser, gérer et réglementer le football professionnel :

- la LFP organise et gère la Ligue 1 et la Ligue 2 et toutes les autres épreuves qu'elle aurait créées, dans la limite de ses compétences ;
- la LFP agit, par divers moyens, afin que soient formés méthodiquement dans les centres de formation de ses clubs, les futurs footballeurs professionnels ;
- la LFP groupe l'élite des footballeurs dans ses clubs membres ;
- la LFP aide à la formation des éducateurs dans le respect des prérogatives de la FFF ;
- la LFP fait en sorte que les joueurs professionnels soient mis à la disposition de la FFF lors des rencontres internationales pour préparer une bonne représentation française.

## BUREAU AU 23/2/2008

Président	Frédéric THIRIEZ
Vice-présidents	Jean-Michel AULAS Gervais MARTEL Philippe PIAT Jean-Claude PLESSIS Pierre REPELLINI Michel SEYDOUX
Trésorier Général	Jean-Pierre DENIS
Trésorier Général adjoint	Olivier SADLAN
Secrétaire Général	Jean-Pierre LOUVEL
Secrétaire Général adjoint	Hervé GORCE

**b) Financer toutes opérations ou toutes actions aptes à développer les ressources du football professionnel dans le but d'en assurer la promotion,**

**c) Appliquer les sanctions prononcées par ses instances vis-à-vis des groupements sportifs membres et de ses licenciés et de toute autre personne liée par les présents statuts,**

**d) Assurer la défense des intérêts matériels et moraux du football professionnel.**



**CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 23/2/2008****Représentants des clubs de Ligue 1**

Jean-Michel AULAS	Lyon
Maurice COHEN	Nice
Pape DIOUF	Marseille
Henri LEGARDA	Le Mans
Michel PASTOR	Monaco
Jean-Claude PLESSIS	Sochaux
Olivier SADRAN	Toulouse
Michel SEYDOUX	Lille

**Représentants des clubs de Ligue 2**

Jean-Pierre LOUVEL	Le Havre
Laurent NICOLLIN	Montpellier
Pascal POUILLOT	Amiens

**Collège des indépendants**

Jean-Pierre DENIS
Michel HIDALGO
Jean-Pierre HUREAU
Frédéric THIRIEZ
Laurent VALLEE

**Représentant de l'UCPF**

Gervais MARTEL
----------------

**Représentants de l'UNECATEF**

Joël MULLER
Pierre REPELLINI

**Représentants de l'UNFP**

Sylvain KASTENDEUCH
Philippe PIAT

**Représentant des médecins**

Pierre ROCHCONGAR
-------------------

**Représentant du corps arbitral**

Philippe LEDUC
----------------

**Représentant des personnels administratifs et assimilés**

Hervé GORCE
-------------

**Représentant de la FFF**

Jean VERBECKE
---------------

**Membres de droit et d'honneur**

Raymond DOMENECH (Selectionneur national A)
Jean FOURNET-FAYARD (Président d'honneur de la FFF)
Claude SIMONET (Président d'honneur de la FFF)
Gérard HOULLIER (Directeur Technique National)
Jean-Pierre ESCALETES (Président de la FFF)

**Fonctionnement de la LFP**

Le fonctionnement de la LFP repose sur une assemblée générale, un conseil d'administration, un bureau, un Président.

L'assemblée générale est composée des représentants des groupements sportifs membres (ayant voix délibérative), de membres individuels indépendants, de membres de droits et de membres d'honneur (ayant voix consultative). Elle peut se réunir en session ordinaire ou extraordinaire. L'assemblée générale ordinaire définit, oriente et contrôle la politique générale de la LFP. L'assemblée générale extraordinaire est compétente en cas de modification des statuts.

Le conseil d'administration est un organe collégial composé de 25 membres élus par l'assemblée générale ou désignés pour une durée de 4 années. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la LFP sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale. Il s'est réuni 8 fois en 2006/2007 et prend les principales décisions concernant la gestion du football professionnel : par exemple, répartition des droits audiovisuels, adoption du calendrier des compétitions, lancement des appels d'offre, arrêté des comptes et du budget, définition de la stratégie de la LFP, etc.

Le Président de la LFP est élu par l'assemblée générale, parmi les membres indépendants du conseil d'administration. Il assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la LFP. Il représente la LFP dans ses rapports avec les tiers et dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes et prendre tout engagement au nom de la LFP dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués à l'assemblée générale, au conseil d'administration et au bureau.

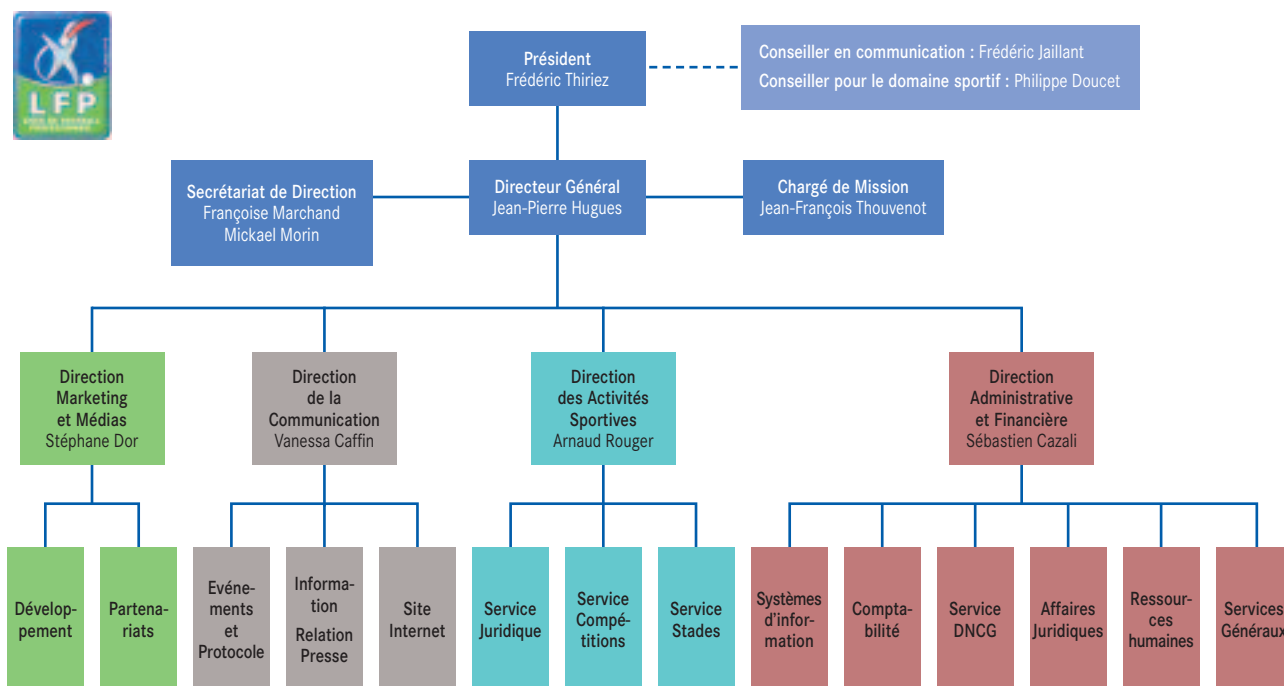
Le bureau de la LFP est élu au sein du conseil d'administration. Il se réunit sur convocation du Président pour traiter des affaires urgentes, gérer les affaires courantes et étudier, si nécessaire, toutes questions qui devront être soumises à la décision du Conseil d'administration. Il s'est réuni 10 fois lors de la saison 2006/2007.

Pour remplir ses différentes missions, la LFP emploie 53 personnes en CDI et s'appuie sur 75 délégués bénévoles et 12 Commissions permanentes regroupant environ 150 bénévoles, auxquelles viennent s'ajouter les Commissions paritaires qui donnent corps à un dialogue social particulièrement actif dans le football professionnel français.

## Modification des compétences du bureau de la LFP

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée générale extraordinaire de la LFP du 16 décembre 2006 a approuvé, à l'unanimité, les modifications statutaires concernant le fonctionnement du Bureau, afin d'améliorer l'efficacité des instances de la Ligue. Désormais, entre les réunions du Conseil d'administration, le Bureau se réunit sur convocation du Président pour traiter des affaires urgentes, gérer les affaires courantes et étudier, si nécessaire, toutes questions qui devront être soumises à la décision du Conseil d'administration.

Par ailleurs, l'Assemblée générale extraordinaire a également adopté une disposition permettant au Conseil d'administration, ainsi qu'au bureau, de se réunir en conférence téléphonique si nécessaire.



## Rapport financier

En 2006/2007, le chiffre d'affaires de la LFP s'est élevé à 707 millions d'euros. 614 millions d'euros étaient reversés aux clubs, soit 87 % des recettes.

Au cours des huit dernières saisons, la LFP aura reversé aux clubs près de 3 milliards d'euros.

Les autres emplois de ces produits sont :

- le financement du Centre National pour le Développement du Sport pour 32,5 millions d'euros, soit 4,6 % des produits ;
- l'aide au football amateur pour 27 millions d'euros, soit 3,8 % des produits ;
- le soutien aux « familles » du football (UNFP, UNECATEF, UCPF, UNAF, SNAAF, AM Médecin) pour 8,2 millions d'euros, soit 1,2 % des produits ;
- les frais d'organisation sportive et de structure pour 26,8 millions d'euros, soit 3,8 % des produits ;
- et les résultats (résultat financier, exceptionnel, IS, résultat net).

Les frais de fonctionnement administratifs ont représenté un montant de 15,1 millions d'euros et sont stables à seulement 2,1 % des produits du football professionnel.

Par ailleurs, à titre de comparaison, ce niveau est très inférieur à celui constaté dans d'autres instances sportives (LNR = 9 % ; UEFA = 3,9 %).

## Les ressources de la LFP (2006/2007)

*en millions d'euros*

Droits audiovisuels Championnats de France	661
Coupe de la Ligue	18,6
Droits TV étranger	5,8
Protocole FFF/LFP	13,4
Cotisations clubs	1,5
Sponsoring championnats	2,2
Produits dérivés	2,2
Divers	2,3
<b>Total</b>	<b>707</b>

## Une répartition favorisant la solidarité et l'offensive

La répartition des droits audiovisuels, une des missions premières attribuées par le législateur à la Ligue de Football Professionnel, a, pour la saison 2006/2007, été placée sous le signe de la solidarité. Ce caractère égalitaire concerne d'abord chacun des championnats professionnels puisque la part fixe représente 50% de l'enveloppe globale distribuée en Ligue 1 et 86% en Ligue 2. Cette solidarité s'applique aussi entre les deux divisions au travers de la part de 19% des recettes nettes affectée aux clubs de Ligue 2 (une fois retranché un montant forfaitaire de 100 millions d'euros exclusivement alloué à la Ligue 1). Cet axe s'exprime enfin par le biais des aides à la relégation pour les clubs rétrogradés en Ligue 2 ainsi qu'en championnat National.

Ces différentes dispositions permettent ainsi aux clubs de mieux gérer leur développement puisque cette part fixe importante et prévisible leur offre une visibilité bienvenue sur une partie appréciable de leurs ressources.

D'autre part, les montants supplémentaires issus de l'appel d'offre sur les droits de téléphonie mobile ont été affectés au Challenge de l'Offensive, récompensant financièrement les clubs alliant spectacle et efficacité. Au total, ce sont plus de 20 millions d'euros qui ont ainsi été distribués.

## Tableau de synthèse de la répartition des droits audiovisuels en Ligue 1 pour 2006/2007

	Part fixe	Classement sportif saison en cours	Classement sportif sur 5 ans révolus	Passage TV saison en cours	Passage TV sur 5 ans révolus	Challenge de l'Offensive	TOTAL					
Lyon	11 937 768	15 988 501	1	3 197 700	1	8 274 049	2	2 758 016	2	2 403 772	1	44 559 806
Marseille	11 937 768	13 901 113	2	2 220 625	3ex	9 593 100	1	3 197 700	1	2 073 253	2	42 923 559
Lens	11 937 768	9 126 769	5	2 220 625	3ex	7 148 192	3	1 778 721	5	1 791 144	3	34 003 219
Toulouse	11 937 768	12 080 200	3	477 434	14	2 584 807	9ex	477 434	14	1 547 428	4	29 105 071
Bordeaux	11 937 768	7 938 735	6	1 145 843	8	3 983 801	7	1 536 673	6	1 155 146	6	27 697 966
Rennes	11 937 768	10 503 557	4	854 941	10	1 788 714	12ex	739 468	11	1 337 098	5	27 161 546
Auxerre	11 937 768	5 995 688	8	2 758 016	2	2 584 807	9ex	1 327 934	7	642 675	10	25 246 888
Lille	11 937 768	4 530 075	10	1 536 673	6	5 336 162	5	990 399	9	744 502	9	25 075 579
Paris SG	11 937 768	2 253 934	15	1 327 934	7	6 175 558	4	2 382 731	3	415 652	13	24 493 577
Sochaux	11 937 768	6 906 144	7	990 399	9	2 584 807	9ex	854 941	10	998 233	7	24 262 292
Monaco	11 937 768	5 218 469	9	1 778 721	5	1 788 714	12ex	2 058 519	4	861 352	8	23 643 543
Saint-Etienne	11 937 768	3 941 610	11	552 936	13	4 610 018	6	552 936	13	555 872	11	22 151 140
Nancy	11 937 768	2 975 638	13	306 446	17	3 437 528	8	266 475	18	308 818	15	19 232 673
Le Mans	11 937 768	3 430 866	12	355 300	16	1 149 174	15ex	355 300	16	480 754	12	17 709 162
Nice	11 937 768	1 954 150	16	639 540	12	919 339	17	639 540	12	230 361	17	16 320 698
Lorient	11 937 768	2 587 028	14	228 724	19	724 799	18ex	228 724	19	358 896	14	16 083 939
Nantes	11 937 768	0	20	739 468	11	1 432 303	14	1 145 843	8	148 566	20	15 403 948
Valenciennes	11 937 768	1 698 778	17	197 636	20	724 799	18ex	197 636	20	267 086	16	15 041 703
Sedan	11 937 768	0	19	266 475	18	1 149 174	15ex	306 446	17	171 936	19	13 831 799
Troyes	11 937 768	0	18	410 816	15	592 907	20	410 816	15	200 314	18	13 552 621
<b>TOTAL</b>	<b>238 755 360</b>	<b>111 031 254</b>		<b>22 206 251</b>		<b>66 618 753</b>		<b>22 206 251</b>		<b>16 692 859</b>		<b>477 500 729</b>

## Tableau de synthèse de la répartition des droits audiovisuels en Ligue 2 pour 2006/2007

	Part fixe	Classement sportif sur 5 saisons dont saison en cours	Formation	Challenge de l'Offensive	Aide à la relégation	TOTAL			
Metz	3 900 000	571 030	2	557 474	2	542 348	1	2 000 000	7 570 852
Strasbourg	3 900 000	671 316	1	491 889	4	333 860	4	2 000 000	7 397 065
Ajaccio	3 900 000	485 872	3			107 911	11	2 000 000	6 493 783
Caen	3 900 000	351 868	5	459 096	5	461 328	2	1 000 000	6 172 292
Bastia	3 900 000	413 251	4	426 304	6	205 694	7	1 000 000	5 945 249
Istres	3 900 000	156 914	10			29 684	19	1 000 000	5 086 598
Le Havre	3 900 000	216 568	8	524 681	3	284 270	5		4 925 519
Montpellier	3 900 000	254 607	7	590 267	1	56 575	15		4 801 449
Châteauroux	3 900 000	184 580	9	377 115	7ex	174 962	8		4 636 657
Guingamp	3 900 000	299 131	6	327 926	9	66 353	14		4 593 410
Amiens	3 900 000	133 572	11	150 000	11ex	392 530	3		4 576 102
Grenoble	3 900 000	113 687	12	295 133	10	241 664	6		4 550 484
Niort	3 900 000	59 653	16	377 115	7ex	48 193	16		4 384 961
Gueugnon	3 900 000	82 131	14	150 000	11ex	126 769	10		4 258 900
Dijon	3 900 000	96 829	13			149 120	9		4 145 949
Brest	3 900 000	50 576	17			91 846	12		4 042 422
Reims	3 900 000	43 227	18			78 227	13		4 021 454
Créteil	3 900 000	70 028	15			34 923	18		4 004 951
Libourne Saint-Seurin	3 900 000	36 743	19			40 859	17		3 977 602
Tours	3 900 000	31 123	20			25 144	20		3 956 267
<b>TOTAL</b>	<b>78 000 000</b>	<b>4 322 706</b>		<b>4 727 000</b>		<b>3 492 260</b>		<b>9 000 000</b>	<b>99 541 966</b>





## La billetterie au service des clubs

### isyPass : un outil de gestion des accréditations au service des clubs

Le Service Stades et le Service Informatique de la LFP mettent à disposition des clubs professionnels un outil de gestion et d'édition de leurs accréditations.

La saison 2006/2007 a été l'occasion de lancer ce projet autour d'un groupe de travail réunissant 5 clubs (Rennes, Bordeaux, Troyes, Lorient et Lyon) et les services de la LFP. Ce groupe a permis de définir les attentes des Directeurs l'Organisation et de la Sécurité sur la gestion informatique de leurs accréditations dans le cadre de plusieurs réunions de travail. Depuis avril 2007, isyPass est exploité dans les clubs du groupe de travail qui assument le rôle d'utilisateurs pilote du système.

### Fin du déploiement d'isyBill dans les clubs professionnels

Entamé fin 2004, le déploiement d'isyBill dans les clubs

équipés de Ticketfoot s'est terminé en juillet 2007.

Depuis le 30 juin 2006, les clubs professionnels peuvent faire librement le choix de leur outil de billetterie sans obligation de prendre celui que la Ligue de Football Professionnel leur met à disposition. Parallèlement, la Ligue de Football Professionnel souhaitait stopper l'utilisation de Ticketfoot, déployé depuis 1994 et devenu fonctionnellement et techniquement obsolète.

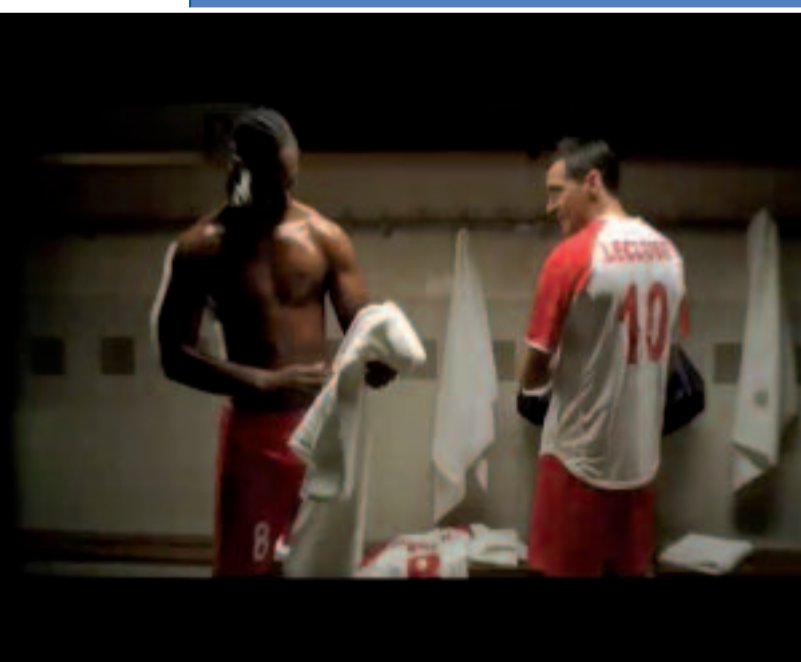
Ainsi, la saison 2006/2007 a été l'occasion de terminer le déploiement d'isyBill en dotant les clubs encore équipés de Ticketfoot d'un outil moderne de billetterie leur garantissant, notamment, l'autonomie dans leurs opérations de gestion de billetterie.

A la fin de la saison 2006/2007, 36 clubs professionnels (dont 6 clubs de National) étaient équipés d'isyBill, le 37ème, le GF38, ayant demandé une dérogation pour utiliser Ticketfoot jusqu'à la fin de l'année 2007 et son changement de stade.

# La LFP, un organisme innovant au service du football professionnel et des clubs

La LFP, organisateur et promoteur du grand spectacle du football

La Ligue de Football Professionnel est le premier organisateur de spectacle vivant de France avec environ 800 matches, 11 millions de spectateurs et plus de 165 millions de téléspectateurs par saison, et 1000 joueurs professionnels sous contrat.



La campagne de communication de la LFP pour la reprise du Championnat de France

## La LFP au service du football professionnel

### Protéger les joueurs et lutter contre le dopage

#### *Un suivi médical opérationnel*

La LFP s'est engagée pour mettre en œuvre un suivi biologique et un suivi cardiologique des joueurs :

- généraliser le suivi biologique à tous les clubs professionnels et faire en sorte que l'ensemble des résultats de ces examens soit remonté auprès d'un groupe d'experts reconnus et indépendants afin de mener des études ;
- rendre obligatoire la pratique annuelle d'une échographie cardiaque de tous les joueurs professionnels afin de déceler les éventuelles anomalies indétectables à l'électrocardiogramme.

L'article 117 prévoit désormais cette obligation de suivi médical pour tous les joueurs professionnels des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2.

Le logiciel Team Santé de la société ENORA Technologies a été choisi pour assurer la mise en place technique de l'opération. Tous les clubs sont maintenant équipés du logiciel et les campagnes de remontée des données biologiques permettent de réaliser les premières études épidémiologiques.

Le 5 janvier 2008, le professeur Pierre Rochcongar a présenté devant l'assemblée générale de l'association des médecins de clubs professionnels qu'il préside les premières données statistiques des examens biologiques réalisés.

#### *Une sécurité médicale plus grande pour les joueurs : les défibrillateurs semi-automatiques*

Depuis 2006, les propositions du professeur Pierre Rochcongar sur l'assistance immédiate par utilisation généralisée des défibrillateurs semi-automatiques (DSA) se sont concrétisées par l'équipement de l'ensemble des clubs et la formation de tous les utilisateurs potentiels.

Afin d'optimiser la lutte contre les risques de mort subite qui touche 40.000 personnes chaque année en France, la LFP a donc équipé l'an dernier les quarante clubs professionnels d'un défibrillateur et formé les équipes à leur utilisation. Ces appareils "HeartStart FRx" sont semi-automatiques. Lorsque les électrodes sont apposées sur la victime, ils diagnostiquent par eux-mêmes s'il faut, ou non, envoyer une impulsion électrique afin de remettre le potentiel cardiaque à zéro. Ils guident également, de manière vocale, le réanimateur en lui indiquant la marche à suivre. "Ces défibrillateurs peuvent permettre de sauver 20 à 25% des personnes victi-





mes de ce type d'accident. Sans eux, l'espérance de vie, avec une absence de séquelles graves, est estimée à 2%", explique Jean-Claude Petitot, cardiologue et coordinateur de ce projet au sein de la Fédération, instance compétente en matière médicale.

Aujourd'hui, chaque staff médical de Ligue 1 et Ligue 2 est pourvu de cet équipement tout en étant capable de s'en servir correctement. Des formations ont été organisées lors de la remise de ces matériels à l'initiative de la LFP et en étroite collaboration avec la FFF et les associations des médecins des clubs de football et des kinésithérapeutes. Cette initiative volontariste, une grande première en Europe, est une manière d'inciter les clubs à maintenir leur vigilance en matière de sécurité des joueurs.

Le cas Marco Randriana, victime d'un malaise cardiaque le 18 janvier 2008 lors du match de Ligue 2 Sedan-Niort et sauvé grâce à l'un de ces défibrillateurs, a montré l'efficacité de cette mesure. Comme l'a souligné Frédéric Thiriez, la rapidité des interven-

tions humaines et l'efficacité des moyens techniques ont été décisives.

#### *Une lutte contre le dopage plus encadrée*

L'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) s'est substituée au Conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD) le 1<sup>er</sup> octobre 2006.

Son statut est celui d'une autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale (alors que le CPLD était une autorité administrative indépendante). Le collège de l'AFLD, comme celui du CPLD, est composé de trois membres des juridictions administratives et judiciaires, de trois représentants du monde de la médecine, et de trois personnes qualifiées dans le domaine du sport.

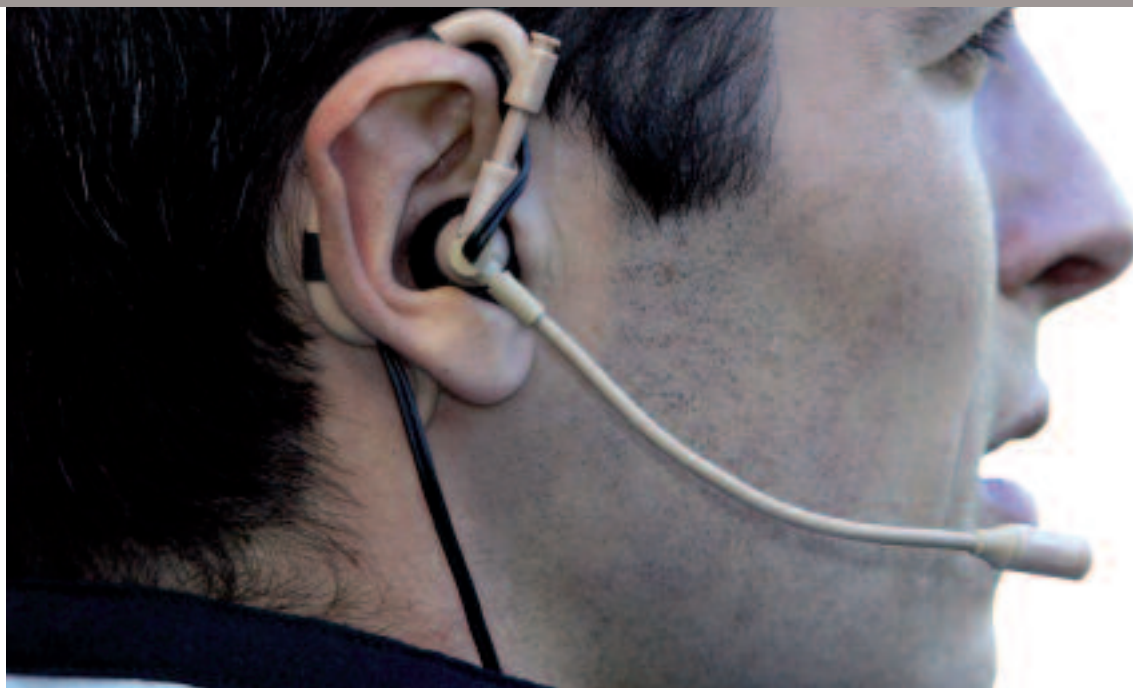
L'AFLD définit et met en œuvre les actions de lutte contre le dopage. Son action s'inscrit dans la continuité du CPLD ; ses compétences se trouvent néanmoins élargies, puisqu'elle sera désormais compétente en matière d'organisation et d'analyse des contrôles.

L'Agence sera de plus en charge de la délivrance des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) et voit son rôle renforcé à l'international.

Les AUT constituent un changement important pour le football professionnel. Il s'agit d'une autorisation a priori (alors que jusqu'alors seule une justification a posteriori était possible) permettant aux sportifs d'utiliser certains produits ou méthodes considérés comme dopants, en vue de soigner une pathologie, sans pour autant être en infraction vis-à-vis des règles antidopage. C'est l'agence qui sera seule chargée de délivrer les AUT pour toutes les compétitions nationales.







### Arbitrage : les nouveautés

Le football français ne cesse de progresser techniquement. A mesure que les enjeux deviennent de plus en plus importants, que les joueurs sont de mieux en mieux préparés, l'arbitre ne doit pas rester à la traîne du développement du football. Alors que la fonction d'arbitre de haut niveau exige de plus en plus de disponibilité, de performance et de responsabilités, leur situation demeure précaire, aussi bien sur les plans technique, économique et juridique. C'est pourquoi, sous l'impulsion de la LFP, et avec la FFF, une nouvelle dynamique pour l'arbitrage est en marche. Le corps arbitral a besoin d'être soutenu et de bénéficier d'un véritable statut professionnel pour plus de sérénité et d'efficacité. Cette saison, des réformes importantes ont été entreprises afin d'améliorer nettement la condition des arbitres sur les plans moral, matériel et technique.

### Les arbitres mieux rémunérés

Les arbitres français n'étaient pas au niveau de rémunération des autres grandes ligues européennes. C'est pourquoi la LFP, qui s'était engagée en 2006 à travers le « Contrat de Progrès » à mieux rémunérer les arbitres, a signé le 1er juin 2007 un protocole d'accord portant sur la revalorisation de la rémunération des arbitres de l'élite du football français. La rémunération des arbitres comporte donc maintenant une part

fixe et une part variable afin de leur garantir une plus grande sécurité matérielle.

La rémunération des arbitres comportera une part fixe et une part variable afin de leur garantir une plus grande sécurité matérielle.

### Les arbitres mieux préparés

En contrepartie des efforts financiers consentis par la LFP, il a été demandé aux arbitres d'adhérer à un plan élaboré par la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA) et destiné à améliorer leurs performances.

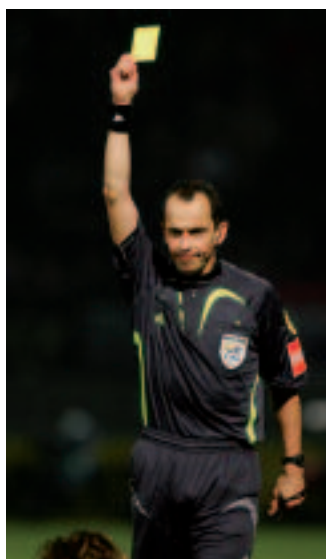
Les efforts de professionnalisation portent plus particulièrement sur les points suivants :

- le renforcement de la formation technique ;
- la préparation physique et la récupération ;
- la collaboration active du corps arbitral au développement des nouvelles technologies d'assistance à l'arbitrage.

Le Directeur National de l'Arbitrage, Marc Batta, a élaboré un « Projet d'aide à la fonction arbitrale au niveau Elite », présenté au Conseil d'administration de la LFP le 5 mai 2006, qui sera mis en œuvre à partir de cette saison afin d'aller vers une plus grande professionnalisation de l'arbitrage.

### *Les arbitres mieux protégés*

La loi du 23 octobre 2006 met un terme au flou qui entourait jusqu'alors la profession arbitrale, en donnant aux hommes en noir un statut officiel de travailleur indépendant, soumis au régime général de la sécurité sociale.



De plus, afin de lutter contre la violence dont font l'objet les arbitres français, la loi prévoit une protection pénale des arbitres identique à celle d'un pompier ou d'un gendarme. Dotés d'un statut protégé, ils seront désormais considérés comme exerçant une mission de service public, c'est-à-dire que les peines seront aggravées pour tout acte d'agression, d'outrage ou de menace.

Par ailleurs, la saison dernière, la LFP a généralisé la possibilité de recourir à la vidéo d'après match pour lutter contre la tricherie et la violence. Après chaque match, les arbitres repartent désormais avec le DVD de la rencontre. Ils peuvent alors saisir la Commission de discipline s'ils ont noté une simulation par exemple ou tout acte de tricherie et de violence en visionnant le match.

Enfin, en parallèle, la LFP va améliorer le système de protection et d'indemnisation des arbitres en cas de blessures entraînant une indisponibilité ou une incapacité.

### *Les arbitres mieux équipés*

La saison 2003/2004 a donné lieu à la mise en place systématique d'un dispositif micro-oreillettes unique au monde pour les arbitres officiant sur les matches de la Ligue 1. En 2005-2006, les arbitres français ont bénéficié d'un nouvel équipement, développé par la société Adeunis RF pour la LFP, beaucoup plus léger, numérique et sécurisé (transmissions cryptées). Cet équipement – fruit des réflexions d'un comité de pilotage LFP/DNA, dont les conclusions ont été validées par tous les arbitres de Ligue 1 et de Ligue 2 – a été déployé en Ligue 1 et en Ligue 2. Chaque arbitre offi-

çant en Ligue 1 ou en Ligue 2 a ainsi pu disposer de son propre matériel personnalisé.

En mars 2006, une nouvelle version du système de micro-oreillette a été déployée par la LFP auprès des arbitres de Ligue 1, offrant un meilleur confort d'utilisation et une meilleure qualité auditive. L'ensemble des arbitres en ont bénéficié lors de la saison 2006-2007. Ce système français de micro-oreillettes, novateur, a rapidement attiré l'attention de l'Europe entière. Les anglais, les belges (qui ont déjà effectué des tests avancés), les espagnols, les suédois, et les hongrois envisagent de l'utiliser très prochainement. Quant à l'UEFA, elle a entrepris des tests la saison dernière sur ses compétitions (trente tests au total, dont le dernier a eu lieu le 17 mai 2006 à l'occasion de la finale de la Ligue des Champions FC Barcelone/Arsenal au Stade de France), pour une prochaine généralisation du système français en Ligue des Champions et en Coupe de l'UEFA.

La FIFA a, pour sa part, équipé cet été ses arbitres, pour la première fois en Coupe du Monde, d'un système de communication par oreillette calqué sur le matériel développé et utilisé par les arbitres français.

### *Arbitrage vidéo, la LFP persévère*

En ce qui concerne l'arbitrage assisté par vidéo, la LFP ne relâche pas ses efforts. Après le refus par l'International Board (IFAB) du projet français qui permettait le recours à la vidéo pour l'arbitre central dans trois cas (franchissement de la ligne de but par le ballon, but marqué de la main, faute commise en dehors ou dans la surface de réparation), un groupe de travail de l'association des Ligues européennes (EPFL) sur l'arbitrage a été créé, sous la présidence de Frédéric Thiriez. L'accent a été mis sur le rôle que les nouvelles technologies pourraient être amenées à jouer dans l'arbitrage. Le groupe de travail a également renouvelé son soutien au projet conduit par les Ligues française et anglaise pour l'arbitrage vidéo sur la ligne de but.

Et le 3 mars 2007 l'IFAB a donné son feu vert à l'expérimentation de nouvelles technologies pour étudier le franchissement de la ligne de but, dont le système Hawk-Eye, qui a été défendu par la FA Premier League avec le soutien de la LFP et de la FFF.

## LFP.fr : le site de référence au service des clubs

La saison 2006/2007 a été marquée par une hausse très significative de l'audience du site Internet de la Ligue. En une saison, le trafic a triplé pour dépasser la barre des 850.000 visites en janvier 2007. Depuis cette progression se poursuit et l'audience dépasse désormais le chiffre de 1.000.000 de visites par mois.

Successivement en mars 2006 puis en octobre 2007, LFP.fr a évolué tant sur le plan éditorial qu'au niveau de son aspect graphique. Outre l'actualité quotidienne de la Ligue, le site de la Ligue est devenu un outil indispensable avec une base de données unique sur la Ligue 1, la Ligue 2 et la Coupe de la Ligue. LFP.fr propose également un historique complet de la Ligue 1 et de la Coupe de la Ligue ainsi que 40 années de résultat pour la Ligue 2. Ce contenu est directement accessible pour les clubs qui peuvent reprendre ces données sur le site officiel. A ce jour, près de la moi-



tié des sites de clubs sont abonnés. Par ailleurs, tous les webmasters de club disposent d'un accès exclusif vers un espace dédié et à chaque journée de championnat, les médias peuvent télécharger "un Press Kit" pour l'ensemble des rencontres. Ce document reprend, match par match, l'ensemble des statistiques des deux équipes concernées.

La saison 2006/2007 a constitué également le lancement de Frenchleague.com, la version anglaise de LFP.fr. Réalisée en collaboration avec TWI, elle reprend la base statistique de LFP.fr et dispose d'un contenu spécifique pour l'international en direction des fans et des journalistes.

## La billetterie, un enjeu majeur

### Billetterie et fiscalité

La mission de support aux clubs sur les questions de billetterie passe notamment par l'organisation d'un séminaire annuel, organisé par le Service Stades, réunissant l'ensemble des Responsables Billetterie des clubs professionnels.

Sur la saison 2006/2007, le séminaire annuel billetterie s'est tenu le mardi 12 décembre 2006 à Paris. Il était consacré principalement à la fiscalité applicable à la billetterie des événements sportifs. Dans ce cadre, un Guide de recommandations juridiques sur la billetterie a été publié par le Service Stades.

### Billetterie et sécurité

Le Service Stades, en collaboration avec les clubs de Lyon et Bordeaux, a mené des tests de billetterie nominative à l'occasion de la Finale de la Coupe de

la Ligue (Lyon / Bordeaux) et dans le cadre d'un match de Championnat de France de Ligue 1 (Bordeaux / Lens).

Ces tests ont permis d'identifier et de quantifier les problèmes juridiques, techniques et organisationnels, inhérents à ce type de mesures de vente. Ils sont listés dans un rapport détaillé publié depuis.

### Convention de partenariat entre la LFP et le CDES de Limoges sur la formation de Stadium Manager

La Ligue de Football Professionnel soutient l'initiative du Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges de monter une formation de Directeur d'Exploitation d'Enceintes sportives. Créée au printemps 2006, cette formation vise à former les Stadium Manager français des stades de demain.

Une convention de partenariat a été signée entre la LFP et le CDES offrant notamment au CDES un soutien logistique de la LFP.

## Les Commissions en action

Les différents projets menés par la LFP ne pourraient être menés à bien sans l'action régulière de ses Commissions.

### LES COMMISSIONS JURIDICTIONNELLES ET SPORTIVES

#### La Commission d'organisation des compétitions

La Commission d'organisation des compétitions a pour objectifs :

- d'assurer l'organisation des compétitions gérées par la Ligue de Football Professionnel ;
- d'homologuer les résultats des dites compétitions ;
- de statuer sur toute violation par les clubs des règlements des dites compétitions.



André Preaud

Elle peut prononcer des sanctions pécuniaires pour tout manquement concernant l'organisation des rencontres et pour toute carence des clubs ayant des effets sur la gestion des compétitions par la Ligue de Football Professionnel.

La Commission d'organisation des compétitions se réunit toutes les semaines sauf pendant la trêve et l'inter-saison.

#### La Commission des délégués

La Commission des Délégués recrute, forme, gère et nomme les délégués représentant la Ligue de Football Professionnel lors des matchs de Ligue 1 et de Ligue 2. La désignation des délégués s'effectue à partir d'une liste établie préalablement, mise à jour chaque année et approuvée par le Conseil d'Administration.



René Brugger

Au cours de la saison 2006- 2007, elle s'est réunie sept fois en session plénière. Le bureau, quant à lui a fait six réunions, le département gestion trois, tout comme le département formation. Tous les délégués ont été rassemblés sur deux jours à DIJON. Ils ont, en outre, assisté à 74 réunions de sécurité préparatoires à certains matchs.

1203 désignations de délégués ont été effectuées en L1, 894 en L2 et 122 en Coupe de la Ligue qui représentent 1 326 554 Km parcourus (hors Corse).

#### La Commission juridique

La Commission juridique a compétence pour :

- procéder à l'homologation de tous les contrats et avenants conclus par les clubs entre eux ou avec les joueurs apprentis, aspirants, stagiaires, élites, professionnels et les éducateurs ;
- procéder à l'homologation de toutes les conventions de formation et avenants à celles-ci conclus par les clubs avec les joueurs bénéficiant des installations du centre de formation ;
- veiller à l'application du règlement administratif de la Ligue de Football Professionnel, de la Charte du football professionnel (et de ses annexes), de la convention collective (et de ses annexes) des administratifs et assimilés du football et se saisir, le cas échéant, des infractions portées à sa connaissance ;
- soumettre les demandes de dérogations à l'examen de la sous-commission nationale paritaire de la convention collective nationale des métiers du football ;
- tenter de concilier les parties en cas de manquements aux obligations découlant d'un contrat passé par un club avec un joueur ou un éducateur ou un autre club. Il y a lieu d'entendre par manquements, tous ceux de nature à empêcher la poursuite normale des relations entre les parties en cause, étant entendu, toutefois, que le contrat du joueur ou de l'éducateur s'exécute conformément à l'article 1780 du code civil et au titre I du code du travail n'est pas résilié de plein droit si l'une des parties ne satisfait pas à son engagement ;
- tenter de concilier les parties en cas de litiges entre les employés administratifs et assimilés des clubs et leurs employeurs ;
- prendre à titre conservatoire, en cas de non-conciliation dûment constatée et indépendamment des éventuels recours judiciaires qui peuvent être entre-



André Soulier



pris, la décision d'autoriser ou non la signature du joueur ou de l'éducateur, dans un autre club et, éventuellement, la qualification dudit salarié dans un autre club et, en règle générale, toute décision de caractère sportif qu'imposerait la situation ainsi créée ;

- statuer, indépendamment d'une possible instance judiciaire, sur toute réclamation n'entrant pas dans le cadre visé au précédent alinéa, c'est-à-dire celles dont le caractère ou la nature n'est pas susceptible de provoquer une mise en cause des relations contractuelles en vigueur ou celles résultant d'un litige entre clubs.

La Commission juridique se réunit tous les 15 jours. Sept de ses décisions prononcées au cours de la saison 2006/2007 ont fait l'objet d'un appel devant la Commission paritaire d'appel, qui en a confirmées six, et une décision a fait l'objet d'un appel devant la Commission d'appel, qui l'a également confirmée.

#### **La Commission de contrôle des clubs professionnels (DNCG)**

La Commission a tenu 50 réunions, dont 22 réunions restreintes et 6 groupes de travail. Elle a auditionné à 70 reprises les clubs de Ligue 1, Ligue 2 et National à statut professionnel. L'ensemble de ces travaux a mobilisé bénévolement les membres de la Commission pendant environ 2 000 heures au cours de la saison 2006-2007.



François Ponthieu

Elle a pris des mesures diverses en application des textes qui réglementent ses activités (décisions d'encadrement de la masse salariale et des indemnités de mutation principalement, décisions d'octroi du statut professionnel à titre temporaire ou définitif).

Certains de ses membres ont participé aux réflexions institutionnelles concernant des points techniques particuliers (licence UEFA, normes IFRS, évolutions de normes fiscales et comptables, discussion avec les clubs s'agissant des modalités du contrôle de gestion, etc.)

#### **La Commission de discipline**

La Commission de discipline est compétente pour :

- connaître des manquements à la discipline des joueurs, des entraîneurs et des dirigeants et de toute autre personne accomplissant une mission permanente au sein d'un club ou au sein de la Ligue de Football Professionnel ;
- évaluer le degré de responsabilité des clubs pour tout incident survenu ou toute infraction aux règlements constatée et rapportée par un officiel mandaté par la Ligue de Football Professionnel dans l'enceinte des stades avant, pendant et après les rencontres et prononcer les sanctions éventuelles ;
- statuer sur toute violation des règlements applicables aux compétitions organisées par la Ligue de Football Professionnel ;
- statuer sur les violations de la Charte éthique du football.



Jacques Riolacci

La Commission de discipline se réunit toutes les semaines sauf durant les trêves internationales, la trêve hivernale et l'inter-saison.

#### **La Commission d'appel**

La Commission d'appel est compétente pour connaître des appels interjetés contre les décisions de la Commission d'organisation des compétitions et de la Commission juridique à l'exception des litiges mettant en cause une application ou une interprétation de la Charte du football professionnel qui relèvent de la compétence de la Commission paritaire d'appel.



Laurent Davenas

La Commission d'appel a traité six dossiers en appel au cours de la saison 2006/2007 (cinq appels d'une décision de la Commission d'organisation des compétitions et un appel d'une décision de la Commission juridique) soit un de moins que lors de la saison 2005/2006.

## LES COMMISSIONS TECHNIQUES

### La Commission des stades et des équipements

La Commission des stades a pour missions :

- de veiller au respect par les clubs participant ou accédant aux compétitions organisées par la Ligue de Football Professionnel des obligations relatives aux terrains, installations et équipements sportifs déterminés par le présent règlement et le règlement des terrains et installations sportives ;
- de procéder à des contrôles en vue de la mise aux normes des terrains, installations et équipements ;
- de conseiller les clubs et de donner un avis sur les études et les cahiers des charges, avant la réalisation des travaux éventuels ;
- d'effectuer des visites périodiques, le cas échéant à la demande du conseil d'administration de la Ligue de Football Professionnel ;
- de classer les installations de vidéosurveillance et de sonorisation ;
- de proposer, le cas échéant, à la Commission centrale des terrains et équipements de la Fédération française de football, le déclassement de certaines installations ;
- de donner un avis au conseil d'administration de la Ligue de Football Professionnel sur la conformité des installations et équipements utilisés par les clubs accédant en Ligue 1 et en Ligue 2.



Charles Girardot

Au cours de la saison 2006/2007, la Commission a tenu 23 réunions plénières, 5 réunions de bureau, reçu 22 délégations et visité 22 installations. La Commission vidéosurveillance (émanation de la Commission des stades) a elle tenu 14 réunions et visité 15 installations. La Commission a également réédité le « guide pour la conception, la mise en oeuvre et l'installation d'un système de vidéosurveillance » (mai 2006).

### La Commission nationale mixte de sécurité et d'animation dans les stades

La Commission nationale mixte de sécurité et d'animation dans les stades a pour mission d'examiner les questions relatives à la sécurité et de faire des



Dominique Mlynarski

propositions pour améliorer les conditions de celle-ci. Elle examine notamment les questions de sécurité relative aux installations et à l'action des clubs et des pouvoirs publics. La Commission apporte son expertise et ses avis sur le savoir-faire des animateurs de stades, le comportement et l'éducation du public, l'animation et l'accueil. Par ailleurs, la Commission entretient la relation avec les pouvoirs publics à travers son instance de concertation. Enfin, elle organise tous les ans des séminaires réunissant les Directeurs de l'Organisation et de la Sécurité des Clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 sur des questions liées à leur activité.

### La Commission Nationale Paritaire Emploi Formation Reconversion de Football Professionnel

La création de la commission en juillet 2005 répond à la volonté des partenaires sociaux de mettre en oeuvre une politique sociale ambitieuse.



René CEDOLIN

L'existence de cette commission est consacrée par la Charte du Football Professionnel. Elle a pour mission de définir et de mettre en place les moyens nécessaires pour une politique sociale dans le secteur du football professionnel en matière d'emploi, de formation et de reconversion.

### La Commission sociale et d'entraide

Elle a pour vocation :

- d'aider financièrement les joueurs ou ex-joueurs professionnels et éducateurs qui se retrouvent dans une situation sociale difficile ;
- de prendre en charge financièrement après examen des dossiers et selon des règles en vigueur les frais de cours pour la reconversion des sportifs du football professionnel.



Jean Gayot

La polyvalence de ses membres (médecin, juriste...) permet à la Commission d'apporter les expertises nécessaires sur une mission donnée.

Au cours de la saison 2006/2007, la Commission sociale et d'entraide s'est réunie neuf fois afin d'examiner environ 114 demandes de financement de joueurs/entraîneurs ou ex-joueurs/entraîneurs en phase de reconversion.

Les frais de formation pour la saison 2006/2007 ont représenté un financement de l'ordre de 124 milliers d'euros pour la LFP géré administrativement par la Commission.

#### *La Commission de révision des règlements*

La Commission de révision des règlements a pour mission de réfléchir aux modifications à apporter aux règlements et peut les proposer au conseil d'administration de la Ligue de Football Professionnel. Elle peut être saisie par le conseil d'administration de la Ligue de Football Professionnel, par un club participant aux compétitions organisées par cette dernière, ou par le président de l'une des commissions visées au présent règlement.



Laurent Vallée

Un travail important a été mené en fin de saison pour modifier nos règlements. Il a notamment été procédé à la modification de l'article 107 suite à la proposition de conciliation du CNOSF en abaissant de façon significative la réduction de ressources versées au club fautif en cas de non respect des préconisations de la LFP, en matière de capacité et d'éclairage des stades. D'autres modifications importantes comme celles de l'article 111 ou de l'article 333 des Règlements LFP ont été validées par le Conseil d'administration suite à des propositions de la Commission de révision des règlements.

### **LES COMMISSIONS STRATÉGIQUES**

#### *La Commission marketing*

Animée par la Direction Marketing et Médias de la LFP, elle assure le suivi de nombreuses missions stratégiques.

Sous la présidence de Jean-Claude Plessis (Président du FC Sochaux Montbéliard), elle a été particulièrement active tout au long de la saison 2006/2007 sur la préparation de l'appel à candidatures relatif aux droits audiovisuels de la Ligue 2 (attribués à Eurosport et à Numéricable) et du magazine dominical (attribué à France 2) et sur la production des matches de Ligue 2 à compter de la saison 2007/2008 (choix stratégique, choix du producteur délégué).



Jean-Claude Plessis

#### *La Commission des finances*

La Commission des finances a été créée en janvier 2005 pour assurer le suivi de la gestion financière de la LFP et préparer les travaux du conseil d'administration. Elle est composée de représentants du conseil d'administration de la LFP, et présidée par le trésorier général.



Jean-Pierre Denis

La Commission a notamment pour objets :

- d'examiner les projections budgétaires, les budgets prévisionnels et les arrêtés de comptes de la LFP, et donner un avis au conseil d'administration ;
- d'examiner tout dossier financier qui ne relève pas de la gestion courante de la LFP, et donner un avis au conseil d'administration.









# Une progression économique structurellement saine

5

## 5.1 LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE DU FOOTBALL FRANÇAIS

## 5.2 UN FOOTBALL PROFESSIONNEL ASSAINI

LES CLUBS PROFESSIONNELS FRANÇAIS CONFIRMENT LEURS BONS RÉSULTATS

LIGUE 1 : CONSOLIDATION DE LA SITUATION BÉNÉFICIAIRE DES CLUBS

DES BASES ÉCONOMIQUES FAVORABLES POUR INVESTIR

LA LIGUE 2 MAINTIENT LE CAP DE LA CROISSANCE

# La transparence financière du football français

Demandant toujours davantage de transparence de la part de ses clubs, la Ligue de Football Professionnel se doit de jouer également la carte du professionnalisme et de la transparence dans l'activité de commercialisation de ses droits. A ce titre, les derniers produits mis sur le marché par la LFP en 2006 et 2007 (Coupe de la Ligue, Ligue 2, magazine toutes compétitions) ont fait l'objet de procédures de vente claires et cohérentes, gages d'une compétition équitable entre tous les candidats et d'une commercialisation satisfaisante pour les clubs.

L'engagement de transparence financière des clubs de football professionnels se matérialise par la publication, pour la cinquième saison d'affilée, des comptes des clubs en annexe au rapport de la DNCG. Cette démarche volontaire a recueilli une adhésion unanime de la part des 40 clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 qui ont tous accepté de publier leurs données financières.

Cette publication est la seule dans le football européen permettant de rassembler des données financières, examinées par la DNCG, sur tous les clubs professionnels d'un même pays.

Cette démarche de transparence s'avère utile puisqu'elle donne des éléments de comparaison aux clubs eux-mêmes, mais elle participe plus globalement à véhiculer une image positive du secteur auprès des tiers (banques, partenaires, fournisseurs...). Cet aspect offre, indirectement, également davantage de perspectives économiques aux clubs (obtention de financements, sponsoring...).

Enfin, une étape supplémentaire dans la transparence des données financières vient encore d'être franchie avec la cotation boursière sur les marchés réglementés. Les contraintes imposées aux clubs cotés en matière d'élaboration et de diffusion d'informations financières sont encore de nature à renforcer le professionnalisme des clubs dans ce domaine et à contribuer à l'amélioration de l'image du football professionnel.

# Un football professionnel assaini

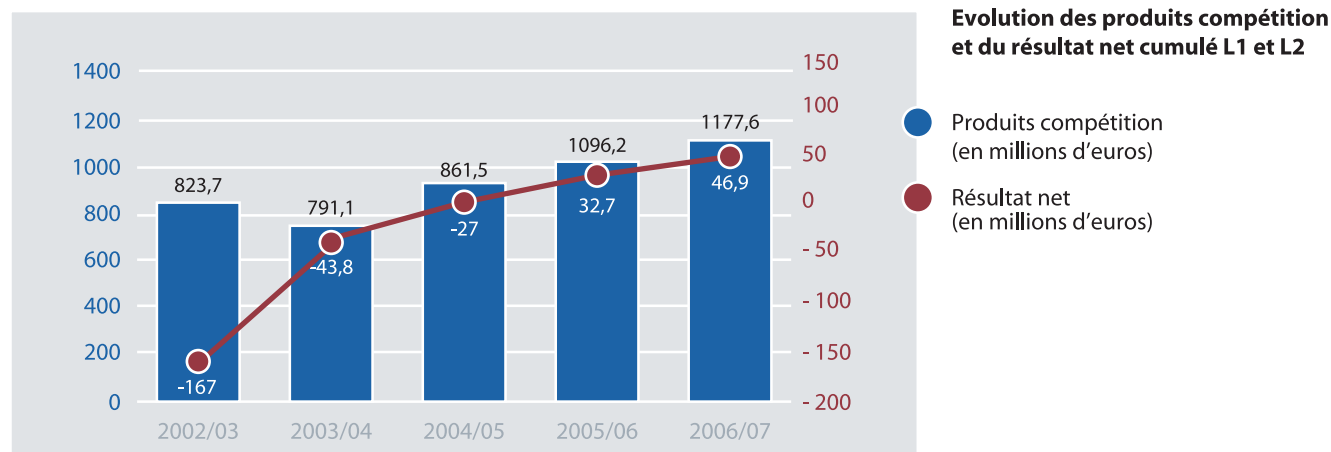
## Les clubs professionnels français confirment leurs bons résultats

Le chiffre d'affaires (hors transferts) du football professionnel (cumulé Ligue 1 + Ligue 2) se situe désormais à 1,178 milliard d'euros. Il confirme donc sa bonne dynamique par une hausse de ses produits compétition de l'ordre de +8%, ce qui permet à la France de rester dans le peloton de tête des grands championnats européens en termes de ressources.

Il convient également de noter que tous les postes des produits compétition affichent une progression très homogène puisque la structure des produits reste inchangée. Cela montre que les clubs parviennent à assurer une diversification satisfaisante de leurs revenus, sans augmenter leur dépendance vis-à-vis des seuls revenus audiovisuels.

Pour la seconde année consécutive, les résultats nets des clubs de Ligue 1 et Ligue 2 demeurent positifs, ce qui permet au résultat net cumulé d'atteindre un plus haut de 46,9 millions d'euros, en progression de +43%.

Les bons résultats intrinsèques de la grande majorité des clubs, conjugués au soutien des actionnaires des autres clubs, permettent aux capitaux propres cumulés d'afficher une progression de +34%, à 246 millions d'euros.



## Ligue 1 : consolidation de la situation bénéficiaire des clubs

Le résultat net des clubs de Ligue 1 est positif pour la deuxième saison d'affilée, après cinq saisons de déficit. Il progresse même de +15 millions d'euros pour atteindre 42,8 millions d'euros.

Les produits compétition progressent de +62 millions d'euros, à 972 millions d'euros. Cette augmentation provient d'une hausse régulière de la plupart des postes de recettes, à l'exception des subventions des collectivités qui restent stables depuis plusieurs saisons.

Ces nouvelles ressources ont été massivement investies par les clubs dans leur effectif professionnel. En effet, les clubs continuent à favoriser leur compétitivité sportive par la mise en place d'une politique salariale incitative puisque leur masse salariale (rémunération + charges sociales) progresse de +15% sur la saison 2006-2007. Le plein effet du dispositif de droit à l'image collective a contribué à alléger le montant de charges sociales payées par les clubs et ainsi permis aux clubs de conserver leurs meilleurs joueurs et d'en attirer d'autres, dans un environnement européen des clubs toujours aussi concurrentiel. La masse salariale des clubs de Ligue 1 reste toutefois contenue à 66% du total des charges, soit 64% des produits.

La contribution mutation a plus que doublé sur la saison, passant de +14,7 millions d'euros en 2005-2006 à +31,7 millions d'euros sur 2006-2007. Alors que les achats de joueurs se maintiennent à un niveau élevé, les cessions ont bénéficié de la bonne tenue du marché international des transferts, ce qui a conduit à une hausse des produits de cession.

Ces bons résultats financiers entraînent logiquement une hausse de l'imposition sur les sociétés pour 1,6 millions d'euros supplémentaires, soit une charge de 21,9 millions d'euros au total.

La structure financière des clubs s'en trouve également renforcée puisque le résultat net positif de la saison 2005-2006 ainsi que plusieurs abandons de comptes courants significatifs se retrouvent dans la progression des capitaux propres. Ces abandons de comptes courants expliquent également la baisse de ce poste sur la saison 2006-2007. Autre élément rassurant en termes de solidité financière des clubs, mais n'apparaissant pas directement dans les comptes : la solidité et la surface financière de leurs actionnaires de référence. De plus en plus de clubs bénéficient ainsi d'un soutien financier puissant leur permettant de pourvoir à d'éventuels déficits financiers et/ou de financer le développement des clubs concernés.

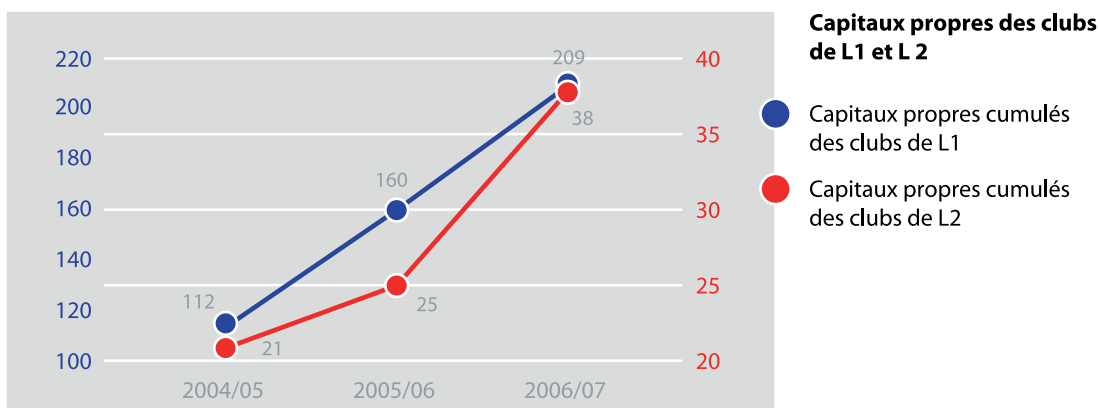


### Des bases économiques favorables pour investir

Le poste « capital joueurs » des clubs de Ligue 1 reste stable à 267 millions d'euros contre 263 millions en 2005-2006. Toutefois, ce poste, indiquant la valeur comptable des contrats de joueurs professionnels en cours, ne reprend pas la valeur des joueurs évoluant dans leur club formateur ou étant arrivés dans leur club sans paiement d'une indemnité de mutation. Or, la formation de jeunes joueurs représente une ressource importante pour nombre de clubs français. La valorisation du poste « capital joueurs » n'est donc qu'un indicateur incomplet de la valeur globale des effectifs d'un championnat puisqu'elle n'intègre pas la valeur de joueurs tels que Ben Arfa, Benzema ou encore Nasri, joueurs à la valeur sportive et financière incontestable.

Au final, la saison 2006-2007 voit les clubs de Ligue 1 confirmer la tendance bénéficiaire aperçue la saison précédente. Cette saison est également marquée par la bonne diversification des revenus des clubs, dont l'accroissement de la dépendance vis-à-vis des droits audiovisuels est désormais enrayé.

L'assainissement financier du championnat de Ligue 1 s'est donc poursuivi sur 2006-2007, les clubs ont désormais retrouvé une marge de manœuvre financière leur permettant pour les saisons prochaines de consacrer des moyens aux investissements sportifs en infrastructures et/ou en joueurs.



## La Ligue 2 maintient le cap de la croissance

Pour la première année, la Ligue 2 dépasse les 200 millions de produits compétition. La dynamique de la hausse des produits se poursuit avec une progression de près de +11%, soit près de 20 millions d'euros de ressources complémentaires, répartis sur tous les postes de produits.

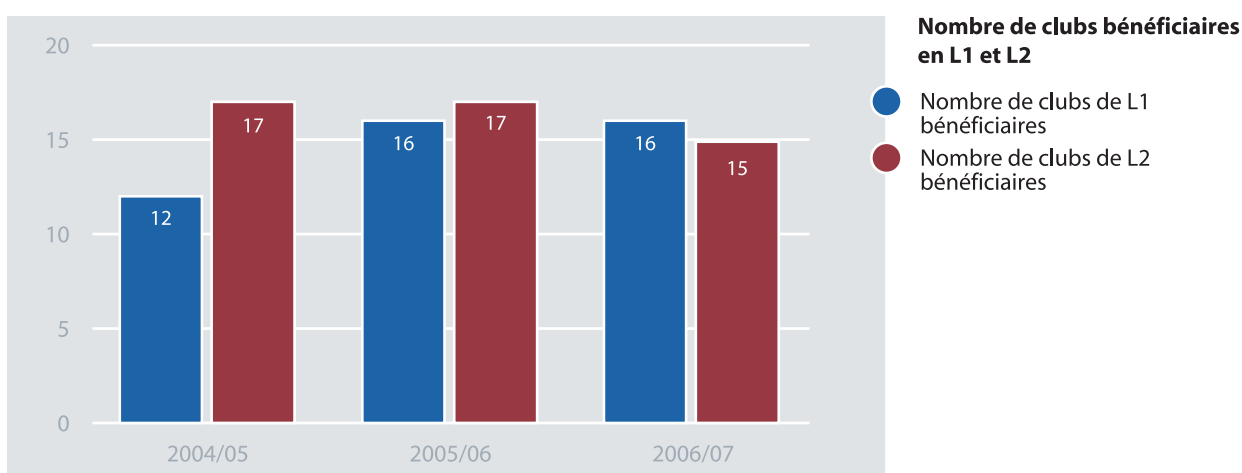
Ces produits supplémentaires ont été intégralement investis dans les joueurs, puisque la masse salariale chargée augmente de +20 millions d'euros.

La contribution mutation établit un nouveau sommet à +20 millions d'euros. La Ligue 2 renforce son rôle de pépinière de talents pour la Ligue 1, mais elle conclut également davantage de transactions avec l'étranger.

Les capitaux propres affichent une hausse de plus de 50% pour atteindre 37,8 millions d'euros. Ce niveau de capitaux propres est réconfortant et permet aux clubs de Ligue 2 de trouver de nouvelles sources de financement, notamment auprès des banques.

Le capital joueurs continue de progresser, +2,2 millions d'euros, pour culminer à 9 millions d'euros. Cette nouvelle progression résulte de l'effet conjugué de l'investissement des clubs et de l'effet périmètre des clubs relégués en Ligue 2 (ces derniers étant descendus en Ligue 2 avec des effectifs déjà constitués).

Le résultat net termine à un niveau confortable, supérieur à 4 millions d'euros, pour la troisième saison consécutive.

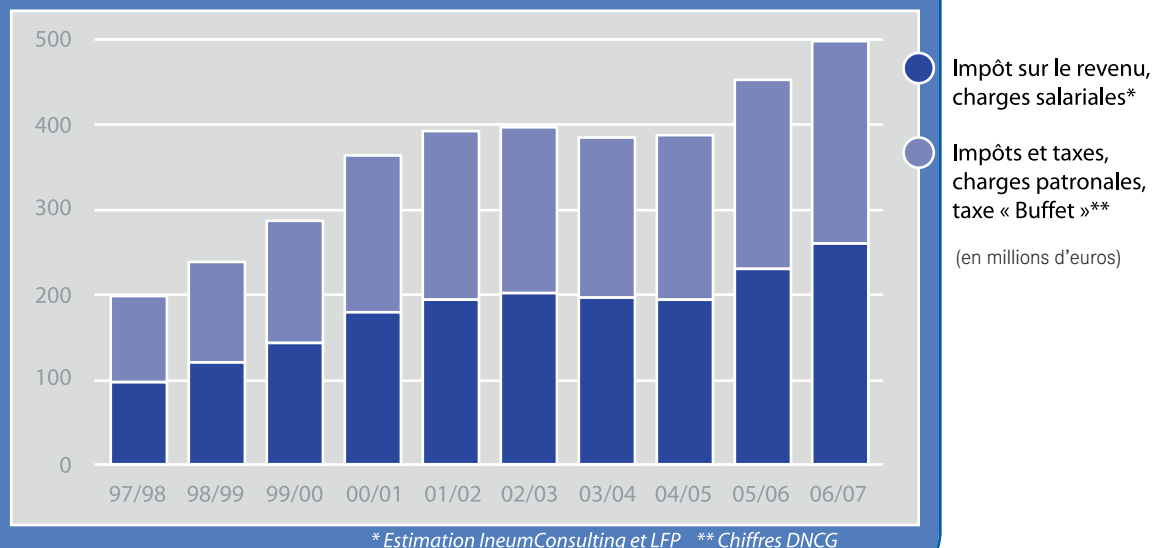


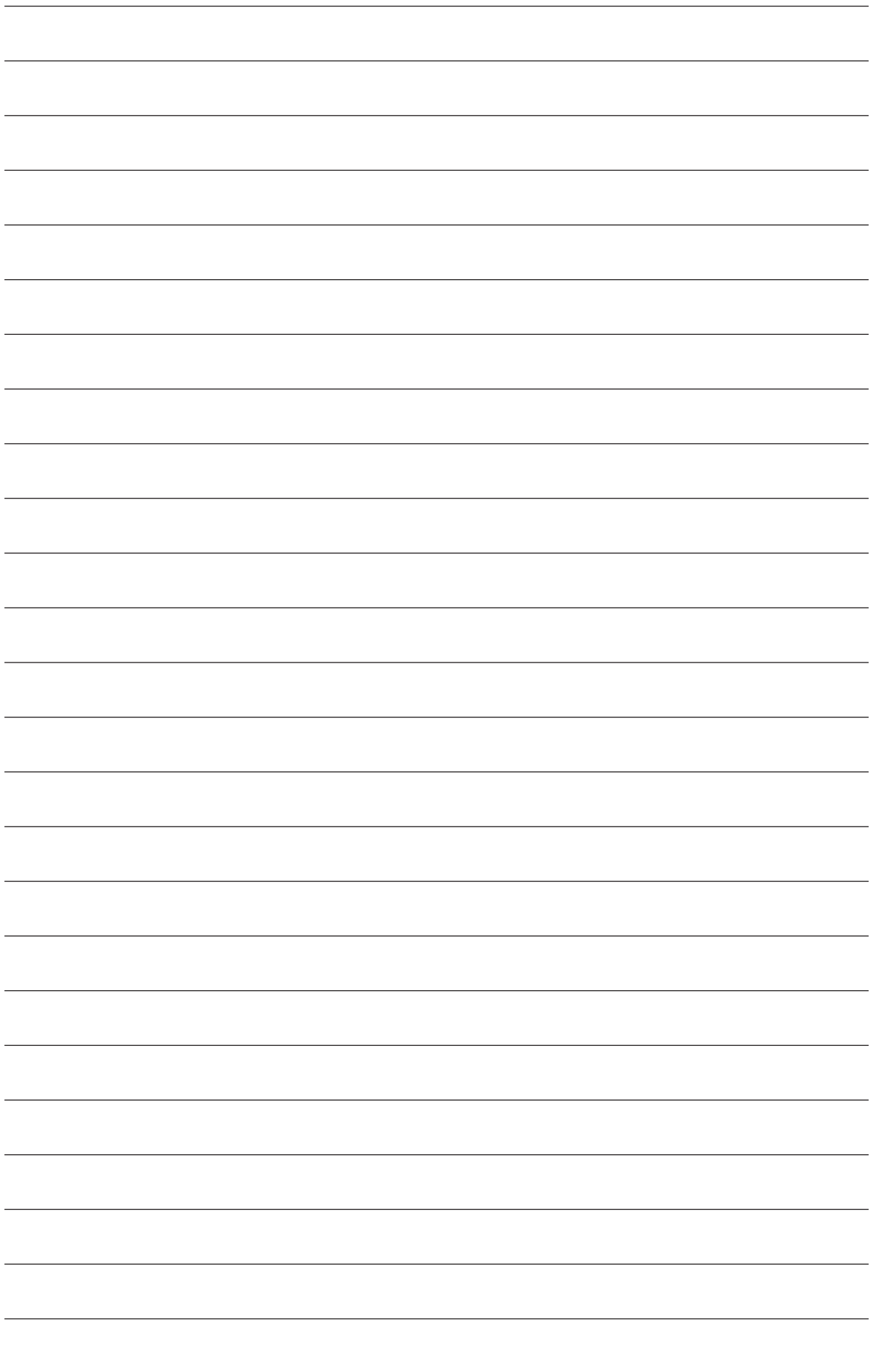
## La contribution fiscale et sociale du football professionnel français dépasse la barre des 500 millions d'euros

La poursuite de la croissance du chiffre d'affaires du football professionnel en 2006/2007 a permis d'augmenter la contribution fiscale et sociale de toutes ses composantes (instances sportives, clubs, joueurs...).

En 2006/2007, les clubs ont ainsi versé près de 83 millions d'euros en impôts et taxes (taxe sur les salaires, formation continue, taxe d'apprentissage, effort de construction, taxe professionnelle, impôt sur le bénéfice, taxe « Buffet ») et 161 millions d'euros en charges sociales. La mise en place du droit à l'image collective est ainsi un succès pour toutes les parties concernées : les clubs peuvent proposer de meilleures conditions salariales afin de conserver ou de recruter les meilleurs footballeurs, les joueurs voient leur talent récompensé et les finances publiques ne subissent aucune baisse de leurs ressources puisque le montant des charges versées par les clubs augmente en valeur absolue.

Pour ce qui concerne la contribution des joueurs, nos estimations se montent à 66 millions d'euros au titre des charges salariales et 195 millions d'euros au titre de l'impôt sur le revenu.











Vous êtes supporter,  
nous aussi.

**Ligue de Football Professionnel**

6, rue Léo Delibes  
75116 Paris  
Tél. : 01 53 65 38 00

[www.lfp.fr](http://www.lfp.fr)